

# RAPPORT ANNUEL

*de 2012*



*Comprend les données de l'élection partielle de Fort Whyte de 2012*

Le 7 octobre 2013

Monsieur Daryl Reid  
Président de l'Assemblée législative  
Palais législatif, bureau 244  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0V8

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de 2012 sur les activités d'Élections Manitoba, en particulier la tenue de l'élection partielle de Fort Whyte le 4 septembre 2012. Ce rapport est soumis à votre attention conformément aux dispositions du paragraphe 32 (1) de la *Loi électorale* et du paragraphe 32 (5) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Conformément aux dispositions du paragraphe 32 (5) de la *Loi électorale* et du paragraphe 99 (2.1) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, le rapport postélectoral et le rapport annuel exigés en vertu des deux lois ont été combinés. Le rapport inclut également les rapports des candidats pour la 40e élection générale du 4 octobre 2011.

Les dispositions pertinentes stipulent que le président de l'Assemblée législative doit déposer sans délai le rapport à l'Assemblée si celle-ci est en session ou, dans le cas contraire, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session suivante.

En vertu du paragraphe 32 (4) de la *Loi électorale* et du paragraphe 99 (3) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, un rapport annuel qui contient des recommandations visant à modifier ces lois doit être soumis au Comité permanent des affaires législatives à des fins d'examen. De plus, ces paragraphes stipulent que le Comité permanent doit commencer à examiner le rapport dans les 60 jours qui suivent son dépôt à l'Assemblée législative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale des élections,



Shipra Verma, CA  
Chief Electoral Officer



# TABLE DES MATIÈRES

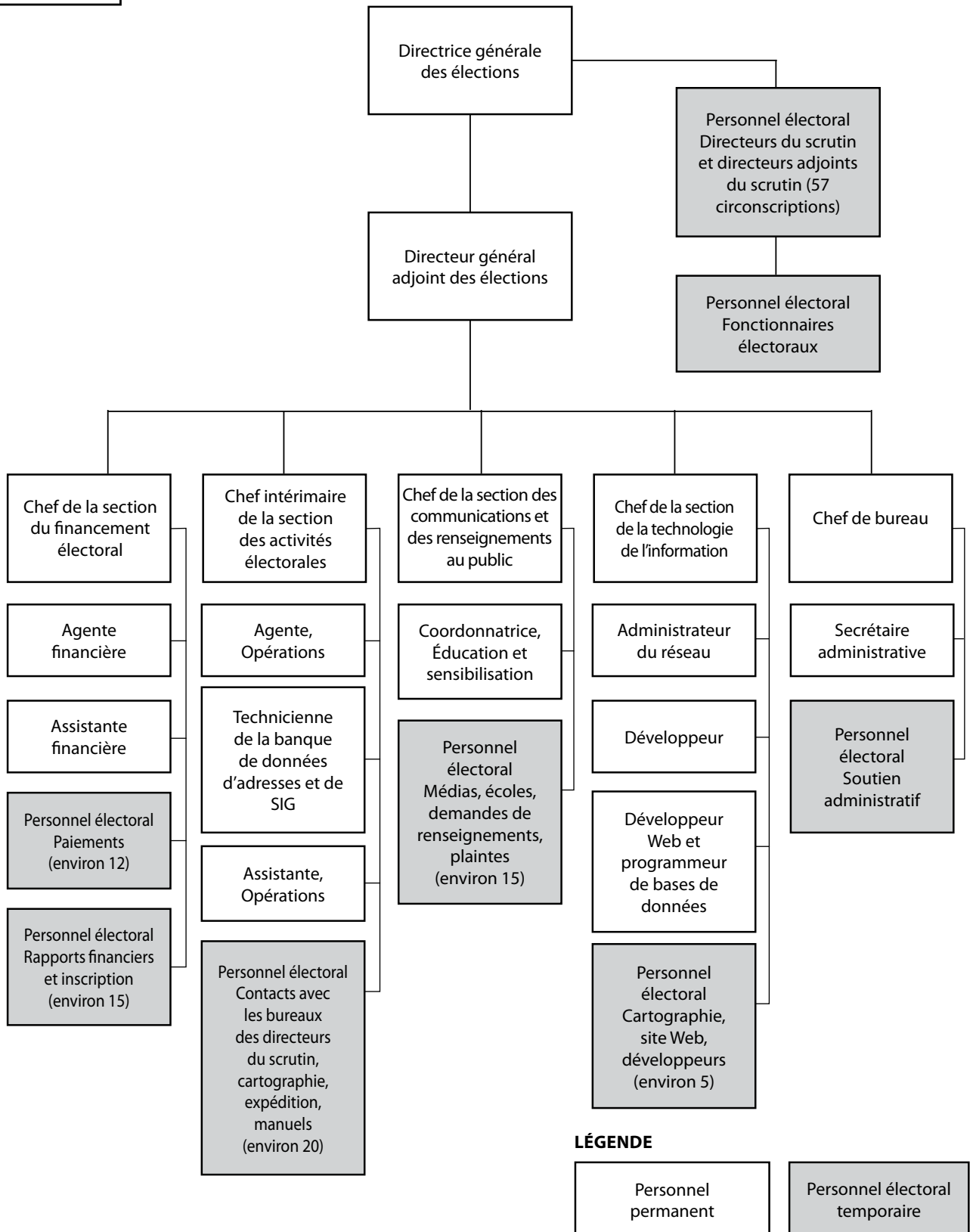
<b>I</b>	ORGANIGRAMME D'ÉLECTIONS MANITOBA.....	4
<b>II</b>	INTRODUCTION.....	5
<b>III</b>	ACTIVITÉS ANNUELLES .....	7
<b>IV</b>	ACTIVITÉS ÉLECTORALES .....	19
<b>V</b>	MISE EN ŒUVRE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES.....	29
<b>VI</b>	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	31
<b>VII</b>	RECOMMANDATIONS.....	33
	ANNEXE.....	43

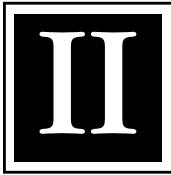


Des membres du personnel d'Élections Manitoba



# ORGANIGRAMME D'ÉLECTIONS MANITOBA





## INTRODUCTION

Les activités d'Élections Manitoba en 2012 étaient axées sur l'évaluation des projets et des processus électoraux, ainsi que sur l'exercice de planification stratégique entrepris afin de préparer les prochaines élections générales en 2015.

Pour conduire son évaluation, Élections Manitoba a sollicité la participation d'intervenants internes et externes. À l'interne, des évaluations du rendement ont été préparées par tous les ministères, avec la Contributions du personnel électoral et des directeurs du scrutin. Des sondages ont été effectués auprès des intervenants externes, en particulier le grand public, les travailleurs sur le terrain et les participants politiques, et leurs conclusions ont été intégrées aux évaluations ministérielles.

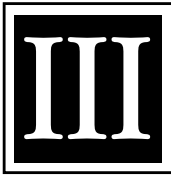
L'initiative de planification stratégique est passée de l'étude de l'évaluation postélectorale à l'examen de la mission, du mandat et des valeurs fondamentales d'Élections Manitoba, ainsi qu'à l'énoncé des domaines stratégiques et à l'élaboration d'un plan de quatre ans. Le plan stratégique qui en résulte est le document de travail servant de base à toutes les activités de planification de projets et d'élaboration de programmes en vue de l'élection générale de 2015.

Une autre de nos priorités en 2012 a été l'examen du financement de la campagne à partir des rapports d'élection générale de 2011. Au total, 221 rapports de candidats et de partis ont été déposés et examinés en 2012. Élections Manitoba a apporté aux candidats, aux agents officiels et aux vérificateurs une aide continue en matière de conformité tout au long du processus de dépôt de ces rapports.

Enfin, nous avons amorcé les travaux de mise en œuvre du projet de loi 33, qui englobaient la réécriture dans un style clair et simple de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* – désormais appelée *Loi sur le financement des élections* – et une étude visant à examiner la création et la tenue à jour d'une liste électorale permanente pour le Manitoba.

À la fin de l'année, un travail préparatoire important avait été réalisé en vue de l'amorce de l'élaboration de projets en 2013.





## ACTIVITÉS ANNUELLES

### A. ACTIVITÉS INTERNES

#### i. Évaluation postélectorale

L'élection générale de 2011 a été évaluée des points de vue interne et externe, en consultant les intervenants. Nous avons réalisé des sondages auprès de l'ensemble de la population, ainsi que d'échantillons plus ciblés d'électeurs et d'abstentionnistes (le rapport connexe est publié sur le site Web d'Élections Manitoba). Nous avons évalué le degré d'exactitude, d'actualité et d'intégrité des listes électorales et réalisé une enquête sur l'expérience des scrutateurs. Nous avons consulté les partis inscrits par l'entremise des comités consultatifs, et effectué une évaluation des besoins des candidats, des agents officiels, des vérificateurs et des partis inscrits.

À l'interne, nous avons réalisé des évaluations du rendement dans chaque ministère, en nous inspirant des séances de compte rendu avec les directeurs du scrutin et le personnel électoral. Par ailleurs, nous avons tenu des vérifications internes des listes électorales, des registres du scrutin, du processus de mise en candidature, du processus de gestion des demandes de renseignements et des dépenses électorales.

#### ii. Planification stratégique

L'ensemble du personnel permanent a participé à notre processus de planification stratégique. À partir de notre évaluation postélectorale, nous avons examiné notre vision, notre mission et nos valeurs fondamentales, et établi nos domaines stratégiques pour 2015. Nous avons aussi dressé un plan de quatre ans incorporant les activités annuelles et celles liées aux élections, et commencé à élaborer des plans de projet et des mesures du rendement. Les domaines stratégiques, qui orientent toutes nos activités, sont les suivants :

- Modifications législatives – Répondre aux exigences législatives
- Accessibilité – Maintenir l'excellente accessibilité du processus électoral pour tous les électeurs admissibles
- Perfectionnement du personnel – Continuer à assurer le perfectionnement du personnel afin de fournir un service optimal
- Sensibilisation – Communiquer de l'information sur les élections à tous les électeurs
- Aide – Offrir une aide aux intervenants politiques et aux autres parties prenantes
- Service – Améliorer le service en utilisant efficacement la technologie et les capacités internes

Le plan stratégique d'Élections Manitoba pour 2012-2015 peut être consulté sur notre site Web.

### B. ACTIVITÉS AFFÉRENTES À LA LOI ÉLECTORALE

#### i. Comité consultatif de directeurs du scrutin

En novembre, Élections Manitoba a formé un groupe de directeurs du scrutin et de directeurs adjoints du scrutin de l'élection générale de 2011 en vue de le faire contribuer à la planification



opérationnelle de l'élection générale de 2015. Le groupe consultatif rencontrera deux ou trois par an l'équipe des opérations, qui mettra à profit l'expérience des membres du groupe sur le terrain pour donner forme à nos projets dans la perspective de l'utilisateur final. Parmi les projets devant être examinés avec le groupe consultatif, mentionnons le recrutement des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints, la formation des travailleurs sur le terrain, la cartographie, l'établissement des listes électorales, la structure des bureaux des directeurs du scrutin et les systèmes informatiques utilisés pour suivre ces processus.

## ii. Exécution des programmes d'information et d'éducation du public

À l'appui de son mandat permanent consistant à informer et éduquer le public, Élections Manitoba a continué d'offrir en 2012 son programme d'éducation électorale axé sur les programmes scolaires, *Le pouvoir de choisir*. Le pilier de ce programme est l'animation d'ateliers en classe qui informent les élèves sur la citoyenneté et la démocratie tout en développant l'habitude de participer.

Voici un aperçu du programme d'éducation pour 2012 :

- au total, 88 ateliers animés, notamment dans des écoles publiques, des écoles des Premières Nations, des centres d'apprentissage pour adultes et des groupes communautaires;
- 1 949 élèves ou apprenants y ont assisté;
- 32 circonscriptions électorales atteintes.

Outre l'animation d'ateliers dans des écoles de toute la province, notre bureau a mis à Contributions des électeurs et futurs électeurs manitobains par la participation à des événements divers, notamment :

- le congrès des Special Area Groups for Educators (SAGE);
- le Adult Secondary Education Council;
- le Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne;
- la fête du patrimoine de Red River.

Toujours en 2012, Élections Manitoba a collaboré avec le Dakota Ojibway Tribal Council (DOTC) à un projet communautaire de mobilisation électorale. Le DOTC offre des programmes et services à l'appui des six Premières Nations qui le composent, principalement dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du développement économique. Élections Manitoba a présenté à l'école secondaire de la Première nation de Sandy Bay une journée d'ateliers d'éducation sur les élections inspirés de notre programme éducatif, *Le pouvoir de choisir*.

S'appuyant sur un objectif commun de mobiliser et d'informer la population sur la valeur de la participation électorale, des projets sont en cours pour atteindre d'autres membres du DOTC au niveau communautaire et scolaire.



### **iii. Travail avec les comités consultatifs**

Élections Manitoba consulte chaque année des représentants de tous les partis politiques en ce qui concerne la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Ces comités consultatifs sont constitués en vertu de chacune de ces lois. Un rapport du comité consultatif constitué en vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* se trouve à la page 14.

#### **Comité consultatif créé en vertu de la *Loi électorale***

Ce comité consultatif s'est réuni les 22 février et 19 septembre. À la réunion de février, la discussion a été centrée sur l'examen de la tenue de la 40<sup>e</sup> élection générale. Voici quelques-uns des points soulevés :

- Avec la mise en œuvre de nouvelles limites des circonscriptions électorales à l'occasion de la dernière élection, les partis politiques ont eu l'occasion d'examiner les cartes des nouvelles circonscriptions électorales, les nouveaux centres de scrutin et les indicateurs connexes et de donner leur avis à ce sujet. Le processus lié à cet examen a fait l'objet d'une discussion.
- L'élaboration des trousseaux d'information à l'intention des candidats était une initiative nouvelle en 2011, et les membres du comité ont fait part de leur satisfaction concernant le contenu des trousseaux.
- Les défis liés au calendrier de 75 jours et à la période de recensement pendant l'été ont été abordés.
- Les stratégies et les nouvelles initiatives en vue de la préparation des listes électorales ont été passées en revue, en particulier le traitement des déménagements, la sensibilisation de groupes précis comme les étudiants, les personnes handicapées, les propriétaires de chalets, les personnes dans les refuges et les élèves du secondaire.
- En 2011, la période de mise en candidature était plus courte que pour les élections précédentes, et les directeurs du scrutin ont été formés à donner la priorité aux dossiers de candidature dans ce délai serré. Les membres du comité ont relevé que la période de mise en candidature plus courte avait présenté des défis, tout en indiquant que le personnel des bureaux des directeurs de scrutin avait fourni un soutien satisfaisant.
- L'activité le jour du scrutin et pour le scrutin par anticipation a fait l'objet d'une discussion, qui s'est centrée sur l'amélioration du service lié au scrutin par anticipation, les préoccupations et les questions concernant les exigences en matière d'identification au moment du vote et l'effet des nouvelles limites de circonscription.
- Un consensus s'est aussi dégagé concernant les manières d'améliorer le service aux personnes âgées par une accessibilité renforcée. Une nouvelle recommandation dans ce sens, « Bureaux de vote en établissement », est présentée à la page 35.

Voici certains des thèmes abordés à la réunion de septembre :

- Les recommandations à l'étude concernant le Rapport annuel de 2011 et les recommandations reprises de rapports annuels précédents. Ces recommandations sont exposées en détail à partir de la page 33.
- Une élection partielle a eu lieu à Fort Whyte le 4 septembre 2012, et la tenue de cette élection a fait l'objet de discussions.
- Le projet de loi 33 exigeait de la directrice générale des élections qu'elle mène, en consultation avec le comité consultatif, une étude pour déterminer si une liste électorale permanente devait être adoptée pour le Manitoba. Un aperçu de l'étude a été distribué à la réunion et de la rétroaction a été demandée.
- Les règles et les procédures actuellement suivies par les partis pour garantir la sécurité des listes électorales ont fait l'objet de discussions.

- La législation stipule que les personnes souhaitant se porter candidats recueillent les noms, signatures et adresses de 100 électeurs dans la circonscription électorale visée. Le nombre de signatures requis et les documents exigés pour vérifier l'information recueillie ont fait l'objet de discussions. Une nouvelle recommandation issue de ces discussions, « Dossiers de candidature », est présentée à la page 33.

### Membres du comité en 2012 :

Parti inscrit	Représentant
Parti communiste du Canada – Manitoba	Darrell Rankin
Parti vert du Manitoba	James Beddome
Parti libéral du Manitoba	Dennis Trochim
Nouveau parti démocratique du Manitoba	Nanci Morrison
Parti progressiste conservateur du Manitoba	Kathryn Lee

#### iv. Banque de données d'adresses

En 2012, une attention considérable a été consacrée à l'amélioration de la banque de données d'adresses exigée en vertu de la *Loi électorale*. Plusieurs lacunes ont été constatées au niveau de la banque de données lors du recensement en vue de l'élection générale de 2011, en particulier pour ce qui est des numéros d'appartement, du manque d'uniformité des normes d'adressage et des défis liés au géocodage des adresses rurales. De ce fait, certaines adresses n'avaient pas été attribuées à une section de vote ni, dans certains cas, à une circonscription électorale.

Pour régler ces problèmes, les données sur les adresses de chaque circonscription électorale ont été examinées, les adresses manquantes ont été ajoutées et les doubles éliminés, et des sections de vote ont été assignées lorsque cela s'imposait. Afin d'améliorer continuellement la qualité des données, Élections Manitoba a amorcé un processus de consultation avec d'autres organismes qui gèrent des listes d'adresses dans la province. À mesure que nous approcherons de la prochaine élection, nous mettrons en place des systèmes et des processus permettant d'améliorer l'exactitude, l'actualité et l'uniformité de la banque de données d'adresses.

## C. ACTIVITÉS AFFÉRENTES À LA LOI SUR LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

### Traitement des rapports financiers annuels

Afin de se conformer à la législation et de préserver la transparence auprès de la population, les partis inscrits et les associations de circonscription doivent rendre compte de leurs activités financières chaque année. Les candidats sont également tenus de rendre compte annuellement de l'état de leur déficit de campagne et du solde de leurs prêts.

## I. Partis inscrits

Les rapports financiers annuels de 2011 devaient être déposés au plus tard le 2 avril 2012 ou à la date reportée approuvée. Voici les dates de dépôt de ces rapports, pour chacun des partis :

Parti inscrit	Prolongation	Date de dépôt
Parti communiste du Canada – Manitoba	17 avril 2012	17 avril 2012
Parti vert du Manitoba	2 mai 2012	30 avril 2012
Parti libéral du Manitoba	24 avril 2012	24 avril 2012
Nouveau parti démocratique du Manitoba	30 avril 2012	30 avril 2012
Parti progressiste conservateur du Manitoba	10 avril 2012	3 avril 2012

## États financiers annuels des partis inscrits déposés en 2012 pour l'année civile prenant fin en décembre 2011

	PCC-M	PVM	Lib.	NPD	PC
<b>Revenu et dépenses</b>					
Contributions <sup>1</sup>	1 925 \$	9 309 \$	118 167 \$	943 315 \$	1 721 803 \$
Transferts		2 307	9 393	389 229	285 704
Autre revenu	1 212	7 578	78 954	84 174	201 939
Revenu total	3 137	19 194	206 514	1 416 718	2 209 446
Dépenses	5 282	11 277	200 150	1 646 605	2 863 987
Excédent (déficit)	(2 145)	7 917	6 364	(229 887)	(654 541)
<b>Actif et passif</b>					
Actif	414	5 773	9 609	74 694	182 618
Passif	16 355	592	144 122	857 562	1 760 011
Valeur nette (déficit)	(15 941 \$)	5 181 \$	(134 513 \$)	(782 868 \$)	(1 577 393 \$)

<sup>1</sup> Sont exclues les contributions reçues au cours de la période de l'élection générale.

## II. Allocation annuelle versée aux partis inscrits pour 2011

En vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, les partis inscrits avaient droit sur demande à un financement public, nommé allocation annuelle dans la législation. Voici les allocations annuelles versées en 2012 pour 2011 :

Parti inscrit	Montant attesté
Parti communiste du Canada – Manitoba	600 \$
Parti vert du Manitoba	8 580
Parti libéral du Manitoba	58 964
Nouveau parti démocratique du Manitoba	Refusé
Parti progressiste conservateur du Manitoba	Refusé

<sup>1</sup> La nouvelle Loi sur le financement des élections change le mode de calcul et d'administration de l'allocation annuelle. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel de 2013.

### III. Contributions\* versées aux partis inscrits pour 2011

	PCC-M	PVM	Lib.	NPD	PC	Total
250 \$ ou plus, valeur totale	2 800 \$	8 295 \$	106 532 \$	1 352 941 \$	1 537 816 \$	3 008 384 \$
De 25 \$ à 250 \$, valeur totale	1 881	5 628	62 067	384 915	627 644	1 082 135
Moins de 25 \$, valeur totale	104	180	1 241	25 448	61 587	88 560
Total des Contributions	4 785 \$	14 103 \$	169 840 \$	1 763 304 \$	2 227 047 \$	4 179 079 \$

\* Comprend toutes les Contributions reçues au cours de l'année, y compris la période électorale.

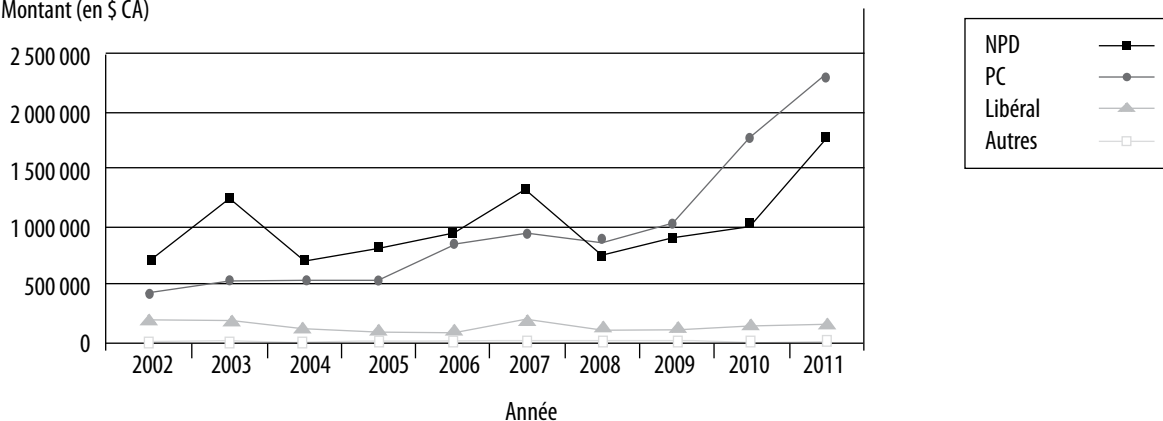
### Sommaire rétrospectif des Contributions reçues par les partis inscrits\*

Année civile visée	Lib.	NPD	PC	Autres	Total
2002	186 806	752 644	426 069	8,485	1 374 004
2003	174 730	1 309 763	536 538	24 231	2 045 262
2004	127 028	715 532	547 563	9 849	1 399 972
2005	135 808	790 183	557 512	8 884	1 492 387
2006	138 985	862 684	864 393	12 750	1 878 812
2007	221 508	1 306 764	949 403	17 280	2 494 954
2008	136 546	722 502	834 710	9 413	1 703 171
2009	157 511	927 872	999 581	12 930	2 097 894
2010	152 633	1 012 747	1 742 924	12 914	2 921 218
2011	169 840	1 763 304	2 227 047	18 888	4 179 079
Total	1 601 394 \$	10 163 994 \$	9 685 740 \$	135 624 \$	21 586 753 \$

\* Comprend toutes les contributions reçues au cours de l'année, y compris la période électorale.

### Analyse des Contributions

Montant (en \$ CA)



#### IV. Associations de circonscription

L'agent financier d'une association de circonscription doit fournir à la directrice générale des élections les renseignements concernant les Contributions ou les soldes des prêts, le cas échéant. Ces rapports des associations de circonscription doivent indiquer le nom et l'adresse de tous les donateurs, ainsi que la valeur totale de leurs Contributions à l'association de circonscription pour l'année visée.

Toute Contributions annuelle faite à une association de circonscription et s'élevant à 250 \$ ou plus est un renseignement d'ordre public.

#### Contributions de 250 \$ ou plus déclarées et versées aux associations de circonscription

	Lib.	NPD	PC
Nombre total d'associations de circonscription	57	57	57
<b>Chiffres rapportés</b>			
Contributions de 250 \$ ou plus (N <sup>bre</sup> )	0	3	0
Contributions de 250 \$ ou plus (Montant)	0	2 513 \$	0

#### Comparaison par année des contributions de 250 \$ ou plus déclarées et versées aux associations de circonscription

Année	N <sup>bre</sup> d'associations de circonscription	Déclarations de Contributions de 250 \$ ou plus	Total des Contributions de 250 \$ ou plus
2000	171	5	7 323 \$
2001	171	4	1 895
2002	171	5	9 673
2003	171	2	940
2004	171	4	2 055
2005	171	3	2 595
2006	172	5	3 746
2007	174	8	6 315
2008	174	0	0
2009	175	2	787
2009*	30	1	500
2010	173	4	1 631
2011	171	4	1 240
2012	171	3	2 513 \$
*nouvelles limites			

## V. Crédits d'impôt du Manitoba réclamés pour Contributions politiques (1982-2011)

La *Loi sur le financement des campagnes électorales* énonce les règles concernant les Contributions à des entités politiques. En vertu de cette loi, seuls les particuliers qui résident au Manitoba peuvent faire des dons, et la valeur maximale de tous les dons versés par un particulier ne doit pas dépasser 3 000 \$ par an. Un autre don d'une valeur maximale de 3 000 peut également être versé à un candidat à la direction.

Seuls les candidats et partis inscrits peuvent donner des reçus fiscaux. Les associations de circonscription et les candidats à la direction ne peuvent pas donner de reçus fiscaux.

## Crédits d'impôt du Manitoba réclamés pour Contributions politiques (2003-2012)\*

Année d'imposition	Particuliers	Entreprises	Total
2003	\$1 195 568	\$2 342*	\$1 197 910
2004	728 462	2 018*	730 480
2005	792 686	-	792 686
2006	944 841	-	944 841
2007	1 551 826	-	1 551 826
2008	969 134	-	969 134
2009	1 092 884	-	1 092 884
2010	1 493 803	-	1 493 803
2011	2 287 870	-	2 287 870
2012	2 347 693	-	2 347 693
<b>Total des crédits d'impôt réclamés depuis 2003</b>	<b>13 404 767 \$</b>	<b>\$4 360 \$</b>	<b>\$13 409 127 \$</b>

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les contributions des entreprises ne sont pas autorisées en vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Les crédits d'impôt réclamés par les entreprises sont pour des contributions préalables à 2001; toutefois, les crédits d'impôt peuvent être réclamés jusqu'à cinq ans après le versement des contributions.

## VI. Dettes et soldes de prêts des candidats

### Élection générale de 2007 :

- À la fin de 2012, un candidat a déclaré un solde de prêt ou une dette.

### Élection générale de 2011 :

- À la fin de 2012, 115 candidats devaient déclarer un solde de prêt ou une dette. Parmi eux, 113 candidats ont déposé des rapports auprès de la directrice générale des élections. Pour ce qui est des deux candidats qui ont omis de déposer leur rapport, l'affaire a été renvoyée devant le commissaire aux élections.

Il est possible d'obtenir les renseignements détaillés dans les rapports d'élections appropriés. Ceux-ci peuvent être consultés à Élections Manitoba ou sur son site Web.

## VII. Comité consultatif créé en vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*

Élections Manitoba consulte chaque année des représentants de tous les partis politiques en ce qui concerne la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des campagnes électorales*.

Le comité consultatif en question s'est réuni le 24 octobre 2012 pour examiner le financement de la campagne électorale et le soutien à la conformité pour l'élection générale de 2011. Parmi les points précis discutés, mentionnons l'outil de tenue des registres prévu pour les agents officiels, les points saillants sur le sondage d'évaluation des besoins réalisé par Élections Manitoba, et le processus d'examen de la conformité. Étaient également à l'ordre du jour les principales modifications apportées par le projet de loi 33, notamment la réécriture dans un style clair et simple de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* et l'introduction de dispositions concernant les tiers. Une ébauche de lignes directrices sur la communication avec les tiers a été diffusée aux membres du comité afin qu'ils puissent l'examiner et faire part de leurs observations.

### Membres du comité en 2012 :

Parti inscrit	Représentant
Parti communiste du Canada – Manitoba	Darrell Rankin
Parti vert du Manitoba	John Wilmot
Parti libéral du Manitoba	Dennis Trochim
Nouveau parti démocratique du Manitoba	Kevin Dearing
Parti progressiste conservateur du Manitoba	Kathryn Lee

## D. PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET PARTAGE DES PRATIQUES EXEMPLAIRES

Au cours de l'année, Élections Manitoba a participé en diverses occasions à des réunions et des forums permettant d'échanger de l'information et des idées relativement à la démocratie et au processus électoral.

- Des représentants d'Élections Manitoba ont participé à la conférence annuelle des administrateurs d'élections du Canada, qui s'est tenue à Halifax en juillet. À l'ordre du jour figuraient notamment l'engagement des citoyens et l'évolution du vote électronique, ainsi qu'une stratégie pour la mobilisation des jeunes.
- Des employés d'Élections Manitoba ont assisté en décembre à la réunion du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL), à Columbus, en Ohio. Les séances portaient sur les perspectives internationales relatives aux processus démocratiques, la situation du vote par Internet au Canada et aux États Unis, les outils d'apprentissage en ligne pour les besoins de la formation, le traitement des plaintes et des enquêtes ainsi que les stratégies pour travailler avec les médias traditionnels et modernes.
- En novembre, Élections Manitoba a été invitée à assister au programme sur les élections étatsuniennes organisé à Washington par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux. Les participants ont assisté aux séances plénières sur le système électoral étatsunien, la technologie permettant le vote en dehors du pays, l'accessibilité pour les électeurs handicapés et la participation politique parmi les femmes. Le jour du scrutin, les participants ont visité des lieux de scrutin et observé le processus électoral.



- Parmi les autres événements touchant plusieurs administrations auxquels ont participé des employés d'Élections Manitoba, mentionnons le Registre national des électeurs, des réunions des groupes de travail sur le recrutement et sur le vote électronique, ainsi que le programme de visiteurs d'Électorales Alberta tenu à Edmonton pendant l'élection provinciale de 2012.

## E. DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Il n'y a pas eu de divulgation au sein d'Élections Manitoba, mais l'organisme demeure pleinement conscient des dispositions de la Loi. Dans le cas où un employé ferait une divulgation, Élections Manitoba veillera à ce que les règlements d'application de la Loi soient respectés.

Cette loi donne aux employés un processus clair pour la divulgation d'inquiétudes relatives à des affaires importantes et graves (des actes répréhensibles) dans la fonction publique du Manitoba et renforce la protection contre les représailles. La Loi élargit la protection déjà offerte dans le cadre d'autres lois manitobaines, ainsi que par les droits à la négociation collective, les politiques, les règles de pratique et les processus établis dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes répréhensibles établis par la Loi comprennent ce qui suit : une infraction à une loi fédérale ou provinciale; un acte ou une omission qui présente un risque pour la sécurité publique, la santé publique ou l'environnement; un cas grave de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour objet de traiter des questions courantes liées au fonctionnement ou à l'administration.

Voici un résumé des divulgations reçues par Élections Manitoba pendant l'exercice 2012-2013 :

<b>Renseignements requis annuellement (en vertu de l'article 18 de la Loi)</b>	<b>Exercice 2012-2013</b>
Nombre de divulgations reçues et nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18 (2) a)</i>	NÉANT
Nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. <i>Alinéa 18 (2) b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, à la suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question et les recommandations faites ou mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18 (2) c)</i>	NÉANT

## F. PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

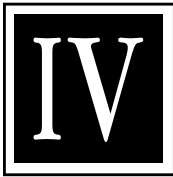
Les paragraphes 56(1) et (1.1) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* stipulent le genre de renseignements qu'un ministère ou un organisme de la Couronne peut publier ou promouvoir dans une publicité le jour du scrutin ou au cours de la période électorale d'une élection générale ou partielle.

Toute personne qui croit qu'un ministère ou un organisme de la Couronne a enfreint les paragraphes 56(1) et (1.1) de la Loi peut porter plainte auprès du commissaire aux élections.

Le paragraphe 56(3) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* stipule que, si le commissaire aux élections conclut qu'une plainte est justifiée, il doit informer le directeur général des élections des détails de l'infraction. Ces détails doivent ensuite être publiés dans le rapport annuel.

Au moment de la rédaction du rapport annuel de 2012, aucune affaire n'avait été communiquée par le commissaire Bill Bowles.





## ACTIVITÉS ÉLECTORALES

### A. TRAITEMENT DES RAPPORTS CONCERNANT LA 40<sup>E</sup> ÉLECTION GÉNÉRALE

Les candidats et les partis inscrits doivent présenter à la directrice générale des élections les détails de leurs activités financières durant une élection en déposant un rapport électoral. Les rapports déposés par les candidats doivent inclure les éléments suivants :

- un état des recettes, des transferts et des dépenses;
- un bilan faisant état de l'actif et du passif;
- toutes les Contributions individuelles de 250 \$ ou plus.

Les partis inscrits font des rapports financiers similaires, qui ne comprennent toutefois pas de bilan faisant état de l'actif et du passif.

La date limite pour le dépôt des rapports des candidats et des partis inscrits concernant la 40<sup>e</sup> élection générale était le 6 février 2012, soit quatre mois après le jour du scrutin. Des prorogations peuvent être accordées sur demande présentée avant la date limite.

À la suite de l'examen des rapports par Élections Manitoba, des modifications au rapport original peuvent être jugées nécessaires. En pareil cas, le rapport original et le rapport modifié sont publiés sur le site Web d'Élections Manitoba. Ils peuvent également être consultés en personne au bureau d'Élections Manitoba.

Au total, pour l'élection générale de 2011, 216 rapports de candidats et cinq rapports de partis ont été déposés. En ce qui concerne les rapports de candidats, 148 ont été reçus à la date limite ou avant, et 67 prorogations ont été accordées. Une pénalité pour dépôt tardif a été imposée. Cent vingt quatre remboursements ont été effectués aux candidats et à deux à des partis, pour un total de 2 679 259, 23 \$.

## Sommaire des revenus, des dépenses, des remboursements et des plafonds de dépenses des partis inscrits pour l'élection générale de 2011

	PCC-M	PVM	Lib.	NPD	PC
<b>Revenu</b>					
Contributions <sup>1</sup>	2 831 \$	4 794 \$	51 673 \$	820 288 \$	514 927 \$
Transferts				3 276	154 449
Autre revenu	29	12	8 143	22 220	24 995
Revenu total	2 860	4 806	59 816	845 784	694 371
<b>Dépenses</b>					
Dépenses électorales	1 820	12 400	179 014	1 312 940	1 422 678
Transferts	1 844	7 872	144 107	356 697	623 221
<b>Excédent/(Déficit)</b>	(803)	(15 466)	(263 306)	(823 852)	(1 351 527)
<b>Remboursements</b>					
Remboursements directs <sup>2</sup>				656 470	709 336
<b>Plafonds des dépenses</b>					
Publicité	741 646	741 646	741 646	741 646	741 646
Ensemble des dépenses	1 444 283 \$	1 444 283 \$	1 444 283 \$	1 444 283 \$	1 444 283 \$

<sup>1</sup> Les contributions comprennent les sommes reçues et la valeur des dons en nature.

<sup>2</sup> Seuls deux partis inscrits étaient admissibles à un remboursement. Le montant du remboursement équivalait à 50 % des dépenses électorales réelles (total des dépenses électorales moins les dépenses électorales non monétaires).

Les sommaires des revenus, des dépenses, des remboursements et des plafonds de dépenses des candidats pour l'élection générale de 2011 sont présentés à l'annexe.

### **Remboursements**

La *Loi sur le financement des campagnes électorales* permet aux candidats et aux partis inscrits qui y ont droit de se faire rembourser 50 % de leurs dépenses électorales admissibles. Les modifications apportées à la Loi en 2006 prévoient aussi un remboursement de 100 % des frais de garde d'enfant raisonnables et des dépenses raisonnables engagées en raison du handicap du candidat. Par dépenses raisonnables, la Loi veut dire les dépenses raisonnables qui se font en sus de celles que le candidat fait habituellement.

Un candidat doit obtenir au moins 10 % des votes valides de sa circonscription électorale pour avoir droit au remboursement de 50 % de ses dépenses électorales réelles, qui ne comprennent pas les Contributions non monétaires. Dans certains cas, lorsque la campagne d'un candidat connaît un surplus, le remboursement est remis en tout ou en partie au parti inscrit qu'il représente.

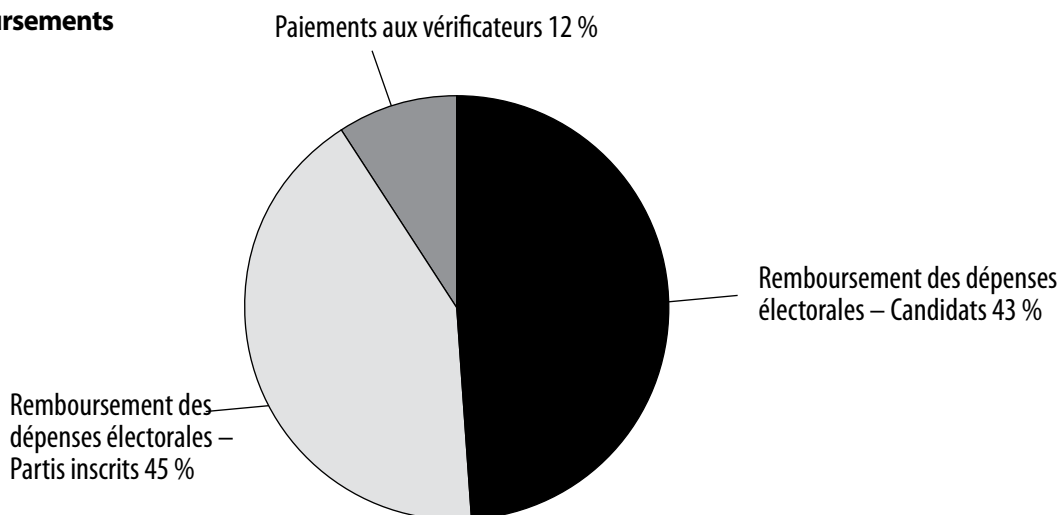
Les partis inscrits ont droit à un remboursement si les candidats qui les représentent ont obtenu en tout au moins 10 % des votes valides déposés lors de l'élection. Un vérificateur a droit à un paiement maximal de 1 500 \$ pour la vérification d'un rapport déposé par un candidat et jusqu'à 30 000 \$ pour la vérification des états financiers d'un parti inscrit.

La *Loi sur le financement des campagnes électorales* autorise le paiement anticipé de la moitié du remboursement estimatif des dépenses électorales auquel a droit un candidat ou un parti politique inscrit dans les 15 jours suivant le dépôt d'un rapport financier dûment rempli. Des remboursements anticipés ont été accordés dans ce délai lorsque les rapports satisfaisaient aux exigences prescrites dans la Loi.

### Sommaire des remboursements – 40<sup>e</sup> élection générale

	<b>Total</b>
Remboursement des dépenses électorales – Candidats	1 313 453 \$
Remboursement des dépenses électorales – Partis inscrits	1 365 806
Total des remboursements	2 679 259
Paiements aux vérificateurs (Candidats et partis inscrits)	357 809
<b>Total</b>	<b>3 037 068 \$</b>

### Remboursements



Remarque : Les dépenses liées à l'élection générale ont été présentées dans le rapport annuel de 2011.

### **B. ÉLECTION PARTIELLE DE FORT WHYTE**

Une élection partielle s'est tenue dans la circonscription électorale provinciale de Fort Whyte en raison d'un poste vacant à l'Assemblée législative. M. Hugh McFadyen, député de Fort Whyte, a démissionné de son poste le 31 juillet 2012.

En vertu du décret 331/2012, la directrice générale adjointe des élections a délivré un décret électoral au directeur du scrutin de Fort Whyte le 3 août 2012. La période de mise en candidature a pris fin le 20 août 2012 et l'élection partielle a eu lieu le 4 septembre 2012.

La participation électorale à l'élection partielle de Fort Whyte a été de 41,64 %. Lors de l'élection générale de 2011, la participation dans la même circonscription avait été de 61,91 %. Le résultat

de cette élection partielle n'a pas changé la représentativité des partis à l'Assemblée législative. Le tableau suivant présente un résumé des résultats. Le député élu à Fort Whyte a été le candidat du PC Manitoba Brian Pallister.

Candidats	Affiliation	Bulletins de vote obtenus	Pourcentage des votes
Pallister, Brian	PC	3 626	55,1 %
Axworthy, Bob	Libéral	2 069	31,5 %
Schmidt, Brandy	NPD	739	11,2 %
Benham, Donnie H. J.	PVM	113	1,7 %
Ackman, Darrell	Ind.	19	0,3 %
Rejeté		8	
Refusé		2	
<b>Total de voix exprimées</b>			
		6 576	
<b>Électeurs inscrits</b>			
		15 792	
<b>Participation</b>			
		41,64 %	
<b>Écart gagnant</b>			
		1 557	

### i. Conduite opérationnelle

Les limites de la circonscription électorale étaient identiques à celle de l'élection générale provinciale de 2011. En vertu du paragraphe 73 (1) de la *Loi électorale*, la directrice générale adjointe des élections était tenue d'utiliser la liste définitive de l'élection générale provinciale de 2011 pour Fort Whyte comme liste préliminaire pour l'élection partielle. Ce processus a été amorcé par le décret 332/2012.

Lorsqu'une élection est ordonnée dans l'année qui suit la prise du décret ordonnant la tenue de la dernière élection, l'usage de la liste électorale définitive de la dernière élection peut être ordonné. C'était la première fois depuis la création du bureau du directeur général des élections qu'on utilisait une liste existante. En conséquence, il n'y a eu aucune période de recensement, et la révision a eu lieu du 6 au 19 août. Pour informer les électeurs de Fort Whyte déjà inscrits sur la liste de l'élection partielle à venir, des cartes de recensement des électeurs ont été envoyées avant la révision aux 14 532 électeurs sur la liste préliminaire.

Pendant la révision, 983 noms ont été ajoutés à la liste. Après déclaration sous serment, 45 autres électeurs ont été inscrits pendant le vote par anticipation et 232 l'ont été le jour du scrutin. Un électeur admissible doit prêter serment et présenter la pièce d'identité requise pour être inscrit de cette façon sur la liste électorale. Au total, il y avait 15 792 inscrits sur la liste électorale définitive pour l'élection partielle de Fort Whyte.

Au cours de l'élection partielle, un scrutin par anticipation a eu lieu du samedi 25 août au 1<sup>er</sup> septembre à deux endroits, dont le bureau du directeur du scrutin. Le nombre de personnes ayant recouru au scrutin par anticipation à Fort Whyte a augmenté et est passé de 1 218 bulletins déposés au cours de l'élection générale de 2011 à 1 579 bulletins, soit une hausse de 28 %. De tous les bulletins de vote déposés, 24 % ont été déposés au cours de la semaine du scrutin par anticipation.

## Participation électorale aux élections partielles au cours des dix dernières années :

Élection partielle	Participation électorale
Fort Whyte 2012	41,64 %
Concordia 2010	31,23 %
Le Pas 2009	29,65 %
Elmwood 2009	36,44 %
Fort Whyte 2005	38,07 %
Turtle Mountain 2004	47,09 %
Minto 2004	47,18 %
Lac-du-Bonnet 2002	59,30 %
<b>MOYENNE</b>	<b>41,33 %</b>

### ii. Administration financière

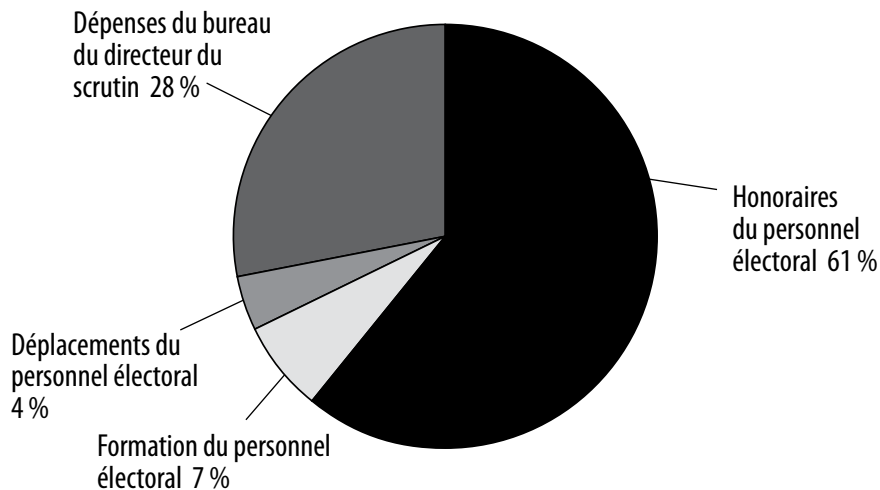
#### Sommaire des frais de fonctionnement du bureau du directeur du scrutin de la circonscription électorale de Fort Whyte

Dépenses liées au personnel électoral		Total
<b>Honoraires :</b>		
	Scrutateurs du scrutin par anticipation	6 324 \$
	Scrutateurs le jour du scrutin	26 401
	Recenseurs	1 724
	Réviseurs	6 905
	Personnel de soutien dans les bureaux et sur le terrain	6 715
	Directeurs du scrutin et directeurs adjoints	21 323
	<b>Total partiel</b>	<b>69 392</b>
<b>Formation :</b>		
	Recenseurs	1 802
	Scrutateurs	5 848
	<b>Total partiel</b>	<b>7 650</b>
<b>Déplacement :</b>	<b>Total partiel</b>	<b>3 917</b>
<b>Total, dépenses du personnel électoral</b>		<b>80 959 \$</b>



Dépenses du bureau du directeur du scrutin :		Total
	Location d'équipement	11 716 \$
	Loyer de bureau (services publics compris)	
	- Scrutin par anticipation	1 212
	- Jour du scrutin	3 360
	- Loyer du bureau du directeur du scrutin	4 500
	Dépenses et fournitures de bureau	8 031
	Services professionnels	3 235
<b>Total, dépenses du bureau du directeur du scrutin</b>		<b>32 054</b>
<b>Total, dépenses pour la circonscription électorale</b>		<b>113 012 \$</b>

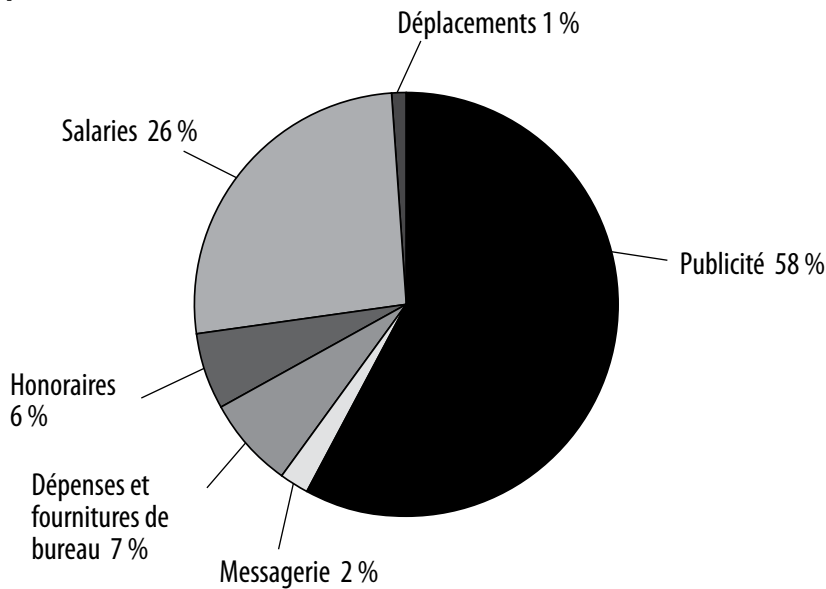
### Dépenses du bureau du directeur du scrutin



### Sommaire des dépenses du bureau central d'Élections Manitoba

	Total
Publicité	26 794 \$
Messagerie	1 066
Dépenses et fournitures de bureau	3 375
Honoraires	2 971
Salaires	11 954
Déplacements	502
<b>Total des dépenses, bureau central d'Élections Manitoba</b>	<b>46 661 \$</b>

### Dépenses du bureau central



### iii. Financement de la campagne électorale

Les candidats et les partis doivent déposer des états vérifiés pour les activités financières au cours d'une élection ou d'une élection partielle, en plus des rapports financiers annuels. Les états des partis et des candidats pour l'élection partielle dans la circonscription de Fort Whyte étaient dus le 4 janvier 2013.

Candidat		Prolongation (le cas échéant)	Date de dépôt
Ackman, Darryl	Ind.	18 janvier 2013	18 janvier 2013
Axworthy, Bob	Lib.	1er février 2013	1er février 2013
Benham, Donnie H.J.	PVM	s.o.	27 décembre 2012
Pallister, Brian	PC	s.o.	4 janvier 2013
Schmidt, Brandy	NPD	18 janvier 2013	16 janvier 2013
<b>Parti inscrit</b>			
		<b>Prolongation (le cas échéant)</b>	<b>Date de dépôt</b>
Parti vert du Manitoba		s.o.	27 décembre 2012
Parti libéral du Manitoba		18 janvier 2013	18 janvier 2013
Nouveau parti démocratique du Manitoba		16 janvier 2013	16 janvier 2013
Parti progressiste conservateur du Manitoba		s.o.	21 décembre 2012

**Sommaire de l'actif, du passif, des revenus, des dépenses et des plafonds des dépenses des candidats**

	<b>Ackman, Darrell Ind.</b>	<b>Axworthy, Bob Lib.</b>	<b>Benham, Donnie H.J. PVM</b>	<b>Pallister, Brian PC</b>	<b>Schmidt, Brandy NPD</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	0 \$	9 726 \$	0 \$	8 078 \$	3 860 \$
Passif	0	7 080	0	5 035	0
Excédent (déficit)	0	2 646	0	3 043	3 860
<b>Revenu</b>					
Contributions	213	18 586	100	15 893	1 020
Transferts	0	13 005	2 500	20 000	14 293
Autres	0	632	0	216	0
Total	213	32 223	2 600	36 109	15 313
<b>Dépenses</b>					
Électorales	211	28 873	789	32 215	10 861
Non électorales	1	705	0	850	593
Transferts	0	0	1 811	0	0
Total	213	29 577	2 600	33 066	11 454
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>0</b>	<b>2 646</b>	<b>0</b>	<b>3 043</b>	<b>3 860</b>
<b>Plafonds des dépenses</b>	<b>45 135</b>	<b>45 135</b>	<b>45 135</b>	<b>45 135</b>	<b>45 135</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidat	0	0	0	0	0
Parti	0	14 436	0	16 108	4 920
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>14 436 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>16 108 \$</b>	<b>4 920 \$</b>

## Sommaire des revenus, des dépenses, des plafonds des dépenses et des remboursements des partis inscrits

	PVM	Libéral	NPD	PC
<b>Revenu</b>				
Contributions <sup>1</sup>	974 \$	18 098 \$	310 602 \$	365 839 \$
Transferts	1 811	10 943	0	109 584
Autres	5	536	23 440	474 616
Total	2 790	29 577	334 042	950 039
<b>Dépenses</b>				
Dépenses électorales		2 566		
Transferts	2 500	9 305	14 293	60 191
<b>Excédent/(Déficit)</b>	<b>290</b>	<b>17 706</b>	<b>319 749</b>	<b>889 848</b>
<b>Remboursements</b>				
Remboursements directs <sup>2</sup>	0	1 283	0	0
<b>Plafonds des dépenses</b>				
Publicité	26 717	26 717	26 717	26 717
Global	53 432 \$	53 432 \$	53 432 \$	53 432 \$

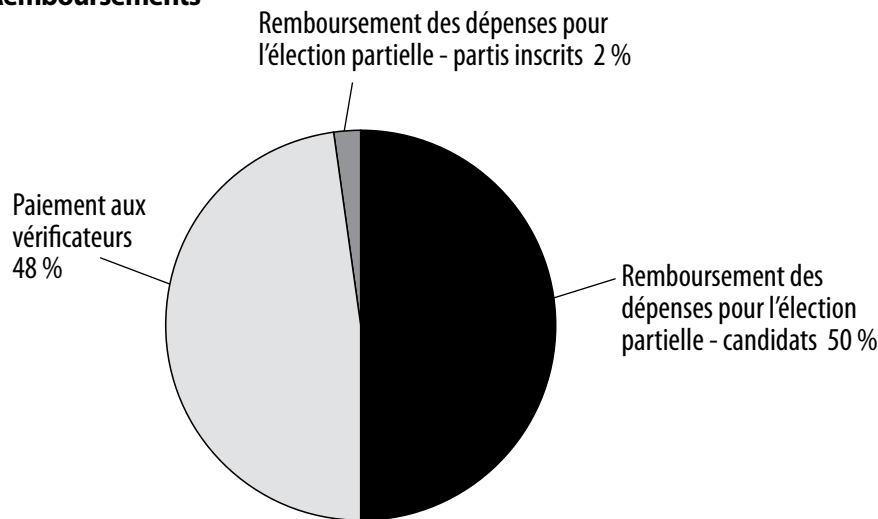
1 Les contributions comprennent les sommes reçues et la valeur des dons en nature.

2 Seul un parti inscrit était admissible à un remboursement. New sentence to be added here. Le montant du remboursement équivalait à 50 % des dépenses électorales réelles (total des dépenses électorales moins les dépenses électorales non monétaires).

## Sommaire des remboursements – Élection partielle de Fort Whyte en 2012

	Total
Remboursement des dépenses pour l'élection partielle - candidats	35 464 \$
Remboursement des dépenses électorales - partis inscrits	1 283
Total des remboursements	36 747
Paiement aux vérificateurs (Candidats et partis inscrits)	34 382
Total	71 129 \$

## Remboursements



## C. CAMPAGNE À LA DIRECTION

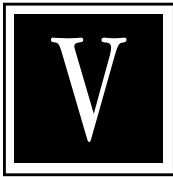
**En vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, les candidats à la direction d'un parti sont tenus de divulguer les renseignements financiers se rapportant à leur campagne. Cela permet d'accroître l'équité et la transparence du processus que les partis inscrits utilisent pour choisir leur chef.**

Le Parti progressiste conservateur du Manitoba a annoncé la tenue, le 26 novembre 2011, d'une campagne à la direction du parti, après la démission de M. Hugh McFadyen comme chef du parti et député de Fort Whyte. Brian Pallister a été proclamé chef le 28 juillet 2012. La date limite de dépôt des rapports relative à cette campagne était le 29 octobre 2012. La deuxième modification apportée à la Loi électorale prévoit le report des élections à date fixe au mois d'avril de l'année suivante si leur période électorale chevauche celle d'une élection fédérale.

### État financier pour la campagne à la direction du PC Manitoba de 2012 :

Brian Pallister	
<b>Revenu et dépenses</b>	
Contributions <sup>1</sup>	148 045 \$
Autre revenu	2 377
Revenu total	150 422
Dépenses	152 367
Excédent (déficit)	(1 945)
<b>Actif et passif</b>	
Actif	25 132
Passif	27 077
Valeur nette (déficit)	(1 945) \$

<sup>1</sup> Les contributions comprennent les sommes reçues et la valeur des dons en nature.



## MISE EN ŒUVRE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Le projet de loi 33, intitulé *Loi sur le financement des élections* et *Loi modifiant la Loi électorale*, a reçu la sanction royale le 14 juin 2012. Le projet de loi a apporté des modifications importantes à la *Loi sur le financement des élections* (auparavant appelée *Loi sur le financement des campagnes électorales*). La nouvelle législation comporte trois volets :

1. La *Loi sur le financement des élections* a été réécrite dans un style clair et simple pour la rendre plus accessible au lecteur. Le nouveau texte se distingue par les caractéristiques suivantes :
  - un style et une syntaxe plus simples;
  - la Loi se divise en sections correspondant chacune à un sujet précis et comportant un aperçu de chaque sujet;
  - les définitions figurent désormais à la fin du texte, et non plus au début;
  - l'information fournie dans les encadrés oriente les lecteurs vers les articles connexes de la Loi;
  - la diminution du nombre de renvois rend la Loi plus compréhensible.
2. La disposition de la Loi concernant l'allocation annuelle a été remplacée par une nouvelle disposition exigeant la nomination d'un commissaire chargé de déterminer les allocations annuelles à verser aux partis inscrits. Cette partie de la Loi est entrée en vigueur le 14 juin 2012, le jour où le projet de loi a reçu la sanction royale. Les règlements élaborés par le commissaire ont pris effet de manière rétroactive le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et demeureront en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant l'élection générale suivante.
3. Des dispositions applicables aux tiers pendant une période électorale ont également été introduites dans le projet de loi 33. En vertu de ces dispositions, un tiers ne doit pas dépenser plus de 5 000 \$ en communications électorales et doit être identifié dans ces communications. Lorsque ses dépenses atteignent 500 \$ en communications électorales, le tiers doit s'inscrire auprès d'Élections Manitoba et nommer un agent financier. L'inscription ne peut avoir lieu avant la délivrance du décret de convocation des électeurs. Un tiers qui a engagé des dépenses de communication électorale de 500 \$ ou plus doit déposer un rapport de communication électorale auprès du directeur général des élections. Élections Manitoba a élaboré une série de directives concernant les communications électorales pour aider les tiers à respecter la nouvelle loi.

Pour mettre en œuvre ces modifications, Élections Manitoba a amorcé l'actualisation des formulaires et guides existants liés à la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, la préparation de nouveaux formulaires et guides se rapportant aux dispositions législatives sur les tiers, la mise à jour de son site Web et la communication d'information aux intervenants. Une aide visant à favoriser l'observation des règles sera fournie de manière continue.

Le projet de loi contenait également deux modifications à la *Loi électorale*. La première modification exige du directeur général des élections qu'il examine si une liste électorale permanente devait être établie pour le Manitoba. Les travaux liés au rapport sur ce thème ont débuté en 2012, avec notamment des consultations auprès du Comité consultatif et une étude des pratiques exemplaires dans d'autres administrations. Le projet de loi 33 demande que le rapport connexe soit présenté au président de l'Assemblée législative au plus tard le 13 juin 2013. La deuxième modification apportée à la *Loi électorale* prévoit le report des élections à date fixe au mois d'avril de l'année suivante si leur période électorale chevauche celle d'une élection fédérale.





## PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2013, Élections Manitoba achèvera la mise en œuvre des modifications législatives découlant du projet de loi 33. Tous les formulaires et guides existants seront mis à jour et traduits, et les documents révisés seront disponibles sur le site Web. Des formulaires et des guides relatifs aux tiers seront élaborés et le règlement concernant l'allocation annuelle prendra effet. L'étude sur la liste électorale permanente sera elle aussi achevée et présentée au président en vue de son dépôt à l'Assemblée législative.

En 2013, un autre grand domaine d'activité sera le début de la campagne de recrutement visant à pourvoir les postes vacants de directeurs du scrutin et de directeurs adjoints du scrutin en vue de l'élection générale de 2015.

L'année 2013 verra par ailleurs l'achèvement du nouveau site Web, qui intégrera à la fois du contenu particulier aux élections et de l'information plus générale. Ce nouveau site reposera sur une conception réactive, de manière à fonctionner efficacement sur des ordinateurs de bureau et des appareils mobiles. Un site Web réactif s'adapte à toute résolution d'écran, permettant ainsi une navigation de haute qualité, quel que soit l'appareil utilisé.

Élections Manitoba entreprendra également l'élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information pour l'organisation. La politique traitera de la protection de l'information matérielle et électronique, des contrôles visant à protéger la divulgation non autorisée de l'information et de la continuité des activités.







## RECOMMANDATIONS

*Les textes législatifs autorisent le directeur général des élections à recommander des modifications à la législation électorale du Manitoba dans le but d'améliorer ou de mettre à jour le processus électoral et de mieux servir l'électorat. Les recommandations du directeur général sont publiées dans les rapports annuels d'Élections Manitoba.*

*Le directeur général des élections consulte les comités consultatifs lorsqu'il rédige ses recommandations. Cependant, les recommandations publiées le sont à sa discrétion exclusive.*

### **Loi électorale**

La recommandation suivante est nouvelle en 2012 :

#### **1. Dossiers de candidature.** art. 55 – partie 6

**Recommandation :** Modifier l'article 55 comme suit :

- i. Réduire à moins de 100 le nombre de noms et d'adresses d'électeurs, signatures à l'appui, exigé dans le dossier de candidature de la personne qui désire se porter candidat.
- ii. Inclure le nom de la ou des personnes qui ont recueilli le nom des électeurs dans le dossier de candidature.

**Contexte :** L'article 55 de la *Loi électorale* exige des personnes qui désirent se porter candidats qu'elles obtiennent pour leur dossier de candidature le nom, l'adresse et la signature d'au moins 100 électeurs admissibles dans leur circonscription électorale. Même si cette exigence vise à valider le fait que la personne bénéficie d'un soutien dans sa volonté de se porter candidat, elle est considérée par certains participants politiques comme un obstacle à la participation.

Par ailleurs, certains candidats se sont interrogés sur le temps nécessaire au directeur du scrutin pour vérifier un dossier de candidature, qui peut aller jusqu'à plusieurs heures. Il est fréquent qu'un candidat ou son représentant doive se représenter plus tard le même jour pour obtenir le reçu officiel du dossier de candidature. Cela est parfois peu pratique, en particulier pour les candidats des régions rurales qui ont une distance considérable à parcourir pour se rendre au bureau du directeur du scrutin.

Le nombre de noms exigés dans la plupart des autres administrations est sensiblement inférieur. Le Manitoba, le Québec et le Canada sont les seules administrations à exiger 100 noms. Il convient également de noter que la taille des circonscriptions électorales au Québec et au Canada est bien supérieure à celles du Manitoba. Dans les autres administrations, le nombre de noms exigés varie de quatre en Saskatchewan à 75 en Colombie-Britannique.

À l'exception de l'Ontario et du Québec, les autres administrations exigent également un dépôt de fonds à la présentation du dossier de candidature. Le Canada exige une somme de 1 000 \$, tandis que toutes les autres administrations exigent un dépôt variant de 100 \$ à 500 \$. L'obligation d'effectuer un tel dépôt pourrait être considérée comme un obstacle pour certains

candidats et n'est donc pas recommandée. Toutefois, compte tenu des modèles du Québec et de l'Ontario où aucun dépôt n'est exigé, et où les circonscriptions électorales sont de 2 ½ à 3 fois plus grandes qu'au Manitoba, le nombre de noms de personnes soutenant une mise en candidature au Manitoba pourrait être réduit par souci d'uniformité avec les autres administrations.

Afin de faciliter plus avant le processus de mise en candidature, il est recommandé que, pour chaque nom recueilli dans le dossier de candidature, la personne ayant recueilli la signature correspondante soit identifiée. Pour accélérer la collecte des noms, il arrive que la personne désirant se porter candidat fasse circuler son dossier de candidature parmi les travailleurs de sa campagne. Ce processus probablement efficace pour le candidat peut aussi faire que plusieurs personnes recueillent l'information requise.

Une fois que la personne qui désire se porter candidat a présenté son dossier de candidature, le directeur du scrutin doit vérifier que chaque personne ayant signé un dossier de candidature est un électeur admissible dans la circonscription électorale. Cela exige du temps, et la tâche peut être compliquée par le fait que le directeur du scrutin a parfois des difficultés à lire le nom et l'adresse des signataires, ce qui peut retarder le processus de vérification des noms. Dans ces cas, il est possible que le directeur du scrutin doive entrer en contact avec le bureau de campagne à des fins de vérification. Si le directeur du scrutin sait qui a recueilli chaque nom dans le dossier de candidature, il pourrait être plus facile pour le personnel de campagne de vérifier les noms et adresses indiqués.

Le fait de réduire le nombre de signatures d'électeurs exigé pour un dossier de candidature et d'exiger que soit indiqué le nom de la personne ayant recueilli le nom des signataires facilitera la participation tout en renforçant l'efficacité.

Les recommandations suivantes sont reprises des rapports annuels précédents :

## **2. Congés des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints du scrutin.** par. 17 (2)

**Recommandation :** Prolonger le congé du directeur du scrutin et du directeur adjoint du scrutin prévu au paragraphe 17 (2) jusqu'au jour du retour du bref, de manière à le faire coïncider avec l'achèvement par le directeur du scrutin et le directeur adjoint du scrutin de toutes leurs tâches en vertu de la *Loi électorale*.

**Contexte :** Actuellement, le congé accordé aux directeurs du scrutin et aux directeurs adjoints du scrutin prend fin le jour où le candidat est déclaré élu, soit sept jours après la tenue de l'élection. La tâche très importante consistant à retourner le bref électoral, qui désigne officiellement le candidat devant être assermenté comme député, n'a lieu qu'au bout de sept jours. Ce délai permet à un candidat ou un électeur de présenter une requête en dépouillement devant les tribunaux s'il le juge nécessaire. Au cours de cette semaine, les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints doivent aussi achever leurs rapports et fermer le bureau. Le report de la fin du congé laissera plus de temps pour l'accomplissement de ces tâches. Avec une prolongation d'une semaine, le congé accordé aux directeurs du scrutin et aux directeurs adjoints du scrutin prendrait fin 14 jours après le jour du scrutin pour une élection générale et 10 jours après le jour du scrutin pour une élection partielle.

### 3. Bureaux de vote en établissement par. 137 (1)

**Recommandation :** Élargir le recours à des bureaux de vote mobiles en établissement pour inclure des établissements comme les installations avec services de soutien, les résidences-services ou tout autre établissement résidentiel exploité pour prodiguer soins et traitements aux personnes âgées afin de mieux desservir les aînés du Manitoba. Ce groupe de Manitobains bénéficiera ainsi d'une accessibilité accrue au vote.

**Contexte :** Actuellement, les bureaux de vote en établissement doivent être mis en place dans les établissements de soins de santé et les établissements correctionnels. Les établissements de soins de santé désignés dans la *Loi électorale* sont les hôpitaux, les foyers de soins personnels et les centres de développement. Dans le contexte actuel, un grand nombre de personnes âgées choisissent de vivre dans des établissements intermédiaires qui fournissent des services répondant à leurs besoins, comme les établissements de vie autonome, les résidences pour 55 ans et plus et les installations avec services de soutien. Les personnes qui résident dans de tels établissements ont des aptitudes à se déplacer variables, et un grand nombre d'entre elles profiteraient de la mise en place d'un bureau de vote dans leur résidence. En vertu de la législation, un bureau de vote ne peut être mis en place que dans des immeubles à logements multiples comptant au moins 100 logements, ce qui fait que les résidents d'un grand nombre de ces résidences doivent se déplacer jusqu'à un bureau de vote hors de leur immeuble. Cela est fréquent dans les régions rurales du Manitoba, où les résidences-services sont adjacentes aux foyers de soins personnels. L'emplacement de ces bureaux de vote devrait être proposé par le directeur du scrutin et approuvé par le directeur général des élections, comme c'est le cas pour les bureaux de scrutin par anticipation supplémentaires mentionnés au paragraphe 125 (5).

Plusieurs autres administrations canadiennes autorisent le vote dans les résidences pour personnes âgées, tel que recommandé ci dessus – la Colombie Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et Canada.

### 4. Communication d'exemplaires des listes électorales préliminaires par. 75 (1)

**Recommandation :** Élargir la définition des personnes auxquelles on peut remettre les listes électorales préliminaires pour une élection à date fixe de manière à y inclure les candidats répondant à la définition donnée dans la *Loi sur le financement des campagnes électorales*.

**Contexte :** Dans une élection à date fixe, les listes électorales préliminaires sont achevées de 8 à 14 jours avant la délivrance du bref et l'acceptation des dossiers de candidature. La disposition législative actuelle prévue au paragraphe 75 (1) stipule qu'une copie de la liste électorale préliminaire doit être remise à chaque candidat à l'élection. Un candidat est défini dans la *Loi électorale* comme une personne dont le dossier de candidature a été accepté par le directeur du scrutin; toutefois, les dossiers de candidature ne peuvent être acceptés par le directeur du scrutin qu'après la délivrance du bref. Un candidat est défini dans la *Loi sur le financement des campagnes électorales* comme une personne qui est déclarée candidate par un parti politique inscrit ou une association de circonscription d'un tel parti à la prochaine élection qui doit avoir lieu dans une circonscription électorale.

Par ailleurs, le paragraphe 95 (1) de la *Loi électorale* stipule qu'une liste électorale peut être utilisée « pour aider un parti politique inscrit, un candidat dont la candidature a été approuvée sous le régime de la présente loi, un candidat au sens de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* ou un député à l'Assemblée à communiquer avec les personnes inscrites sur la liste ».

Au cours de la dernière élection générale, en vertu du paragraphe 95 (1), nous avons pu remettre les listes électorales préliminaires aux candidats en vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Cependant, compte tenu des divergences entre la définition du terme « candidat » de la *Loi électorale* et celle de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, on pourrait clarifier le droit à recevoir la liste électorale en modifiant le paragraphe 75 (1) de manière à stipuler qu'un candidat tel que ce terme est défini dans la *Loi électorale* ou la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, a le droit de recevoir la liste électorale préliminaire

#### **5. Vote des absents** par. 140 (4) à 6 (b), par. 143 (3 et 4), 146 (1)

**Recommandation :** Modifier l'échéancier régissant la période pendant laquelle les directeurs du scrutin peuvent accepter la demande de vote d'un absent et une trousse de vote complète peut être délivrée, puis renvoyée dûment remplie au directeur du scrutin. Ce changement aurait pour conséquence de rendre acceptable un bulletin de vote spécial sur lequel ne figurerait qu'un nom de parti inscrit.

**Contexte :** Le vote des absents est offert aux personnes qui seront absentes pendant le scrutin par anticipation et le jour du scrutin. Ces personnes sont notamment les vacanciers, les personnes en déplacement professionnel hors de la province, les étudiants qui font leurs études hors de la province et les membres des Forces canadiennes affectés hors de la province.

La législation actuelle concernant le vote des absents stipule que les électeurs doivent présenter une demande au directeur général des élections avant le déclenchement d'une élection et directement auprès d'un directeur du scrutin après le déclenchement d'une élection. Toute demande en possession du directeur général des élections lorsque les brefs sont délivrés est envoyée au directeur du scrutin correspondant. Le directeur du scrutin veille à ce que toutes les demandes soient dûment remplies et à ce que les pièces d'identité exigées aient été fournies. L'électeur reçoit alors une trousse de vote comprenant des instructions, un bulletin de vote spécial et les enveloppes nécessaires au renvoi du bulletin rempli. Si le processus de mise en candidature est clos, une liste des candidats figurera aussi dans la trousse. Si ce processus n'est pas encore clos, des dispositions sont prises pour l'envoi de la liste définitive de candidats à l'électeur par courriel, télécopieur ou téléphone. L'électeur ne peut renvoyer son bulletin au directeur du scrutin qu'après avoir reçu l'information sur les candidats officiels. Étant donné que l'alinéa 146 (1) f) de la *Loi électorale* stipule qu'une liste des candidats doit être envoyée à l'électeur pour compléter la trousse de vote « dès la clôture des mises en candidature », cela signifie que le vote ne peut pas se faire avant la clôture des mises en candidature. Les électeurs doivent ensuite renvoyer la trousse de vote au bureau du directeur du scrutin au plus tard à 8 h le jour du scrutin.

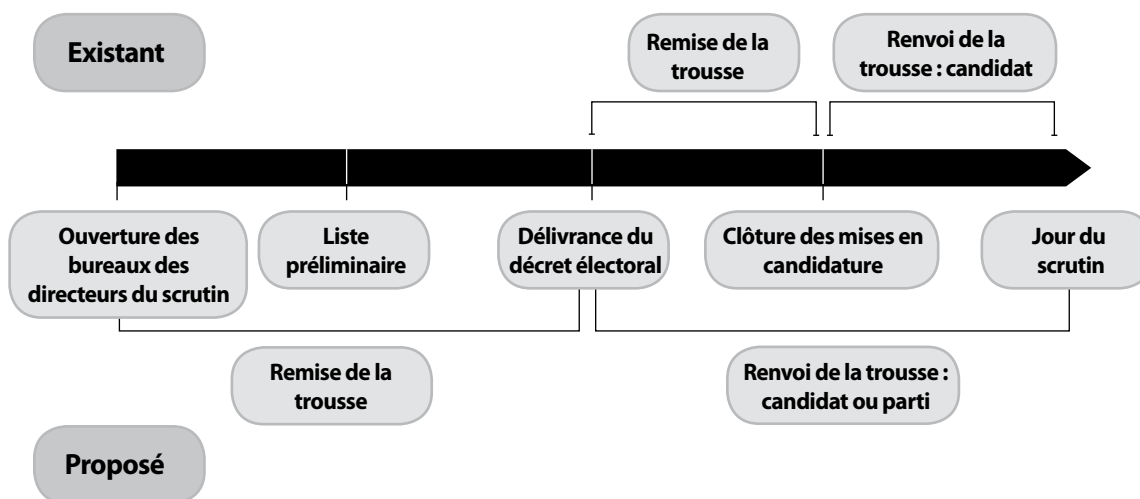
Pendant une élection à date fixe, les bureaux des directeurs du scrutin sont ouverts 75 jours avant le jour du scrutin de manière à ce que le recensement puisse débiter. Au cours de la dernière élection, étant donné que la population avait été informée bien à l'avance de la tenue de l'élection, des demandes de vote des absents avaient été reçues par les directeurs du scrutin bien longtemps avant la délivrance des brefs. Souvent, ces demandes avaient été remises en personne, et les électeurs s'attendaient alors à être en mesure de recevoir un bulletin et de voter pour un candidat

dès la présentation de leur demande, alors que les directeurs du scrutin devaient en fait attendre la délivrance des brefs pour remettre les trousse de vote. Les directeurs du scrutin ont fait savoir que certains électeurs étaient très frustrés, car ils ne pouvaient pas nécessairement, compte tenu de leurs préparatifs de voyage, fournir une adresse exacte à laquelle la trousse de vote serait envoyée une fois les brefs délivrés.

Afin de mieux desservir les électeurs qui ont recours au vote des absents, l'adoption des mesures suivantes est recommandée :

- L'acceptation des demandes par les directeurs du scrutin dès l'amorce du recensement. Les bureaux de chaque circonscription électorale sont ouverts à cette période et il est pratique pour les électeurs de s'y rendre.
- La remise de la trousse de vote des absents aux électeurs à tout moment une fois la liste électorale préliminaire achevée. Le fait de disposer de la liste électorale préliminaire permettra d'y barrer le nom des électeurs afin de suivre ceux qui ont déjà voté. Le fait de ne pas attendre la délivrance du bref facilitera la remise ou l'envoi de la trousse aux électeurs, en particulier aux personnes qui se trouvent à l'étranger. Les instructions pour le vote des absents devraient indiquer que la trousse de vote ne doit pas être remplie ou renvoyée avant le déclenchement de l'élection. Cela atténuerait certains problèmes, comme la transmission des bulletins au personnel des Forces canadiennes à des endroits comme l'Afghanistan et leur renvoi dans les délais, ce qui a posé des problèmes lors des élections passées. Électorales British Columbia a fait une recommandation de même nature, pour des raisons semblables.
- Compte tenu du renvoi de trousse de vote avant la clôture des mises en candidature, l'acceptation du bulletin de vote spécial d'un électeur absent si le seul élément écrit sur le bulletin est le nom d'un parti inscrit. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et Terre Neuve considèrent valide un bulletin portant uniquement le nom d'un parti politique.

La figure suivant illustre l'effet que cette recommandation aurait sur le calendrier :



## 6. Avis d'élection par. 51 (2))

**Recommandation :** Supprimer l'obligation d'afficher l'avis d'élection dans chaque section de vote rurale.

**Contexte :** La législation actuelle stipule que l'avis d'élection doit être affiché dans le bureau du directeur du scrutin et, si la circonscription électorale comporte une section de vote rurale, dans au moins un lieu de cette section où les électeurs le verront. Le paragraphe 51 (3) permet également au directeur général des élections d'ordonner ou d'autoriser qu'un avis supplémentaire soit donné au public.

Apparemment, la législation remonte aux années 1930. À l'époque, l'avis d'élection devait être affiché à deux endroits bien visibles dans chaque section de vote ainsi que dans les lieux où se tenaient les réunions du conseil municipal. Aujourd'hui, avec la technologie moderne et la campagne publicitaire menée pour informer du jour du scrutin, de la période de révision, du scrutin par anticipation et des déclarations de candidatures, l'affichage d'un avis imprimé dans chaque section de vote de la circonscription électorale est moins efficient que le recours à la technologie. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile d'obtenir l'approbation de divers endroits pour afficher l'avis dans certaines installations, et l'affichage entraîne souvent des coûts.

## 7. Période électorale à date fixe sous-alinéa 49 (1) c) (i)

**Recommandation :** En 2008, il a été établi que les élections auraient une date fixe. Que l'on modifie aussi le sous-alinéa 49 (1) c) (i) afin d'établir une période à date fixe après la date de délivrance du décret électoral plutôt qu'une période variable d'au moins 28 jours mais ne dépassant pas 35 jours après la date de délivrance du décret électoral.

**Contexte :** La tenue d'élections à date fixe assure de meilleurs services et une plus grande efficacité du déroulement des élections, ainsi qu'une plus grande égalité des chances pour tous les participants politiques. En éliminant la possibilité de tenir des élections à date variable, les règles du jeu seraient plus justes et plus claires pour l'ensemble des intervenants. Cela favoriserait une gestion équitable des dépenses électorales et aideront les personnes faisant campagne à mieux gérer leurs dépenses électorales à l'intérieur des plafonds établis. Cela pourrait aussi aider à planifier leurs opérations et à mieux gérer les dépenses engagées en période non électorale, évitant ainsi les problèmes afférents à la répartition des dépenses électorales remboursables et des dépenses non électorales qui ne sont pas remboursables.

Une période électorale à date fixe faciliterait également le recrutement des fonctionnaires électoraux et des travailleurs bénévoles de campagne électorale.

La Colombie-Britannique et l'Ontario ont aussi établi des dates fixes pour la tenue des élections et ont une période électorale à date fixe de 28 et 29 jours respectivement.

## 8. Période de révision par. 77 (1)

**Recommandation :** Que l'on raccourcisse la période de révision prévue au paragraphe 77 (1) de façon à ce qu'elle se termine le troisième lundi précédant le jour du scrutin plutôt que le second jeudi précédant le jour du scrutin, afin de fournir plus de temps pour transmettre la liste électorale officielle aux endroits pertinents pour le premier samedi du scrutin par anticipation.

**Contexte :** Conformément au paragraphe 77 (1), la révision se termine le deuxième jeudi précédant le jour du scrutin afin que la liste électorale révisée soit terminée le jour suivant, soit le deuxième vendredi précédant le jour du scrutin. Le paragraphe 125 (5) permet de commencer le scrutin par anticipation le jour suivant dans n'importe quel bureau, soit le deuxième samedi précédant le jour du scrutin. Dans ce cas, il serait très difficile de terminer la liste électorale révisée, de l'imprimer et de la remettre aux bureaux de scrutin par anticipation, qui se trouvent souvent à une certaine distance du bureau du directeur du scrutin, ce samedi-là. Le samedi étant dans de nombreuses collectivités une journée idéale pour la tenue d'un scrutin par anticipation, cela pourrait ne pas se passer en vertu de la Loi actuelle, car la liste électorale officielle ne pourrait pas atteindre à temps les bureaux de scrutin éloignés.

Même en réduisant la période de révision, il y aurait tout de même 25 jours de révision après 33 jours de recensement, ce qui se traduirait par une période importante pour établir une liste électorale complète

### **9. Droit d'accès** par. 195 (1) et 195 (5)

**Recommandation :** Que soient amendés le processus et les exigences relatifs au droit d'accès pendant une campagne électorale à un appartement, à un immeuble d'habitation en copropriété et à d'autres édifices à logements multiples ou collectivités, comme les définissent les paragraphes 195 (1) et 195 (5) de la *Loi électorale*. On recommande particulièrement de modifier la *Loi électorale* de manière à ce qu'elle indique que la personne est tenue de présenter une preuve d'identité, conformément à l'article 2 de la Loi, ou d'autres documents confirmant qu'elle est candidate ou représentante de candidat à une élection. Une autre modification exigerait que la documentation soit en un format réglementaire, similaire à celui exigé pour le représentant d'un candidat, signée par le candidat ou l'agent officiel, et le désignant comme représentant d'un candidat. Les pièces d'identité et la documentation devraient être toutes deux présentées sur demande.

**Contexte :** Conformément aux dispositions législatives actuelles, il est interdit d'empêcher des candidats ou leurs représentants de mener leur campagne dans le type de résidences multiples ou de collectivités décrites à l'article 195, s'ils présentent une pièce d'identité ou de la documentation. La Loi ne précise pas, toutefois, le moment où la documentation doit être présentée, c.-à-d., sur demande, ni le type de documentation ou de pièces d'identité exigées.

Élections Manitoba fournit actuellement des directives et des formulaires génériques permettant d'identifier les représentants de candidat lorsqu'ils visitent des immeubles à logements multiples ou des collectivités; toutefois, les travailleurs de la campagne ne sont pas tenus de porter ces formulaires sur eux. De même que les représentants de candidats doivent porter sur eux un formulaire réglementaire signé par le candidat ou l'agent officiel afin d'avoir accès aux centres de scrutin, les candidats et leurs représentants devraient aussi être tenus de porter sur eux un formulaire réglementaire lorsqu'ils font campagne dans les lieux décrits à l'article 195.

Afin d'administrer cette disposition efficacement, il est recommandé que les représentants de candidats faisant campagne dans les lieux décrits à l'article 195 de la *Loi électorale* soient tenus de porter sur eux un formulaire réglementaire signé par le candidat ou l'agent officiel, ainsi que des pièces d'identité conformes à l'article 2 de la *Loi électorale*, et que les pièces d'identité et la documentation ne soient présentées que sur demande.



## **Loi sur le financement des campagnes électorales**

Les recommandations suivantes sont nouvelles pour 2012 :

### **1. Restrictions applicables à la publicité gouvernementale** art. 92

**Recommandation :** Clarifier et renforcer l'article 92 de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* en y incorporant une restriction spécifique concernant l'utilisation des ressources gouvernementales.

**Contexte :** L'article 92 de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* impose des restrictions sur la publicité du gouvernement le jour du scrutin et au cours des 90 jours qui le précèdent dans le cas d'élections à date fixe et pendant la période électorale dans le cas d'autres élections. Cet article vise à empêcher l'utilisation de ressources publiques par le gouvernement pour la campagne électorale de manière à assurer le caractère équitable du processus électoral tout en préservant la continuité des activités gouvernementales nécessaires. Même si l'article 92 est conforme à l'intention fondamentale de la Loi, à savoir assurer le caractère équitable du financement de la campagne, il ne mentionne pas précisément les « finances ou ressources gouvernementales », ce qui peut mener à des problèmes d'interprétation. L'incorporation à cet article d'une mention précise relative à l'utilisation des ressources gouvernementales permettrait de clarifier davantage l'interprétation de la législation.

### **2. Recouvrabilité des pénalités de retard** par. 70

**Recommandation :** Modifier l'article 70 de manière à y inclure un délai pour le recouvrement des pénalités de retard, afin d'appliquer les pénalités de retard plus efficacement. En conséquence, l'article devrait être modifié pour mentionner que les pénalités de retard doivent être payées dans les 30 jours suivant la réception de l'avis du directeur général des élections.

**Contexte :** Une personne qui ne dépose pas l'état, le rapport, le dossier ou le renseignement exigé avant l'expiration du délai est passible d'une pénalité de retard. Une fois le délai expiré, une pénalité de retard de 25 \$ est imposée par jour de retard pour une période de 30 jours maximum. La personne est avisée du montant payable une fois que l'information a été reçue ou, si l'information n'est pas reçue, une fois le délai expiré. Actuellement, le délai imparti pour le paiement des pénalités de retard n'est pas spécifié dans la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Toutefois, dans la pratique, nous demandons que le paiement soit effectué dans les 30 jours, ce qui est conforme à d'autres exigences en matière de dépôt. Afin de clarifier le délai imparti pour le paiement des pénalités de retard, il est recommandé que l'article soit modifié en indiquant un délai de 30 jours.

## **AUTRES LOIS SE RAPPORTANT AU DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS**

### **1. Réglementation liée aux référendums**

**Recommandation :** Élaborer une loi sur les référendums. Cette loi devrait traiter du déroulement administratif des référendums et des dispositions concernant le financement des campagnes connexes.

**Contexte :** Cette recommandation a été présentée pour la première fois en 2000 et reconduite de 2001 à 2008. À la réunion du Comité permanent des affaires législatives du 2 mai 2006, le premier ministre du Manitoba a proposé de déposer une loi sur les référendums après l'élection générale suivante. Le besoin d'avoir des règles clairement formulées par tous les députés par l'entremise de l'Assemblée législative s'accroît à mesure que s'étendent les motifs justifiant le recours possible à des référendums.

Trois lois du Manitoba suivantes exigent la tenue d'un référendum dans certaines circonstances :

- i. *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables*
- ii. *Loi sur l'Hydro-Manitoba*
- iii. *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*

Ces trois lois prévoient la tenue et l'administration d'un référendum selon le même processus suivi pour une élection générale en vertu de la *Loi électorale*, avec les modifications nécessaires.

De nombreuses dispositions de la *Loi électorale* sont facilement transférables à un référendum. Toutefois, certaines questions spécifiques liées à la tenue d'un référendum exigeraient l'adoption d'un règlement, en particulier :

- Précisément, comment et quand la question référendaire est-elle établie?
- Quelle doit être la durée de la période référendaire étant donné l'absence de période de mise en candidature?
- Doit-il y avoir des comités référendaires? Comment doivent-ils être établis, inscrits ou réglementés?
- Les comités référendaires seraient-ils assujettis aux dispositions relatives au financement des campagnes?
- Les comités référendaires pourraient-ils désigner des représentants qui seront présents aux centres de scrutin?
- Des règles particulières s'appliqueront-elles au dépouillement judiciaire d'un référendum?
- Qui sera autorisé à demander un dépouillement judiciaire?
- Un référendum et une élection peuvent-ils se dérouler en même temps?
- Le même tarif des honoraires du personnel électoral s'applique-t-il?
- Y aura-t-il des infractions référendaires?
- Les résultats seront-ils exécutoires?

Au cours des élections générales, des dispositions relatives au financement des campagnes électorales s'appliquent aux candidats et aux partis inscrits. La législation sur les référendums devrait comprendre des dispositions semblables pour le financement des campagnes. Le paragraphe 11 (3) de la *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables*, le paragraphe 15.3 (4) de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* et l'article 14.14 de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* traitent de cette exigence en établissant la réglementation à adopter. Les questions liées au financement des campagnes devant être traitées par la réglementation ou par une loi sur les référendums sont notamment les plafonds de dépenses, les Contributions, la divulgation des renseignements financiers, les dispositions liées au soutien financier par le public, l'inscription des participations et les agents officiels.

Il faudrait exiger des groupes et des particuliers participant à un référendum (c.-à-d. les comités référendaires) qu'ils incluent une autorisation aux publicités commanditées. Comme pour les élections, les électeurs aux référendums ont le droit de savoir qui participe et tente d'influer sur leur vote.

Une législation sur les référendums existe dans plusieurs administrations électorales canadiennes. Le Québec traite de toutes les questions pertinentes dans sa loi sur les référendums. L'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont un nombre limité de thèmes inclus à leur législation respective et traitent de la plupart des questions par règlement. Le Canada traite de la plupart des questions dans sa législation.

L'établissement d'une loi sur les référendums clarifierait toutes les questions concernant la tenue d'un référendum. Dans l'intervalle, des dispositions réglementaires pourraient être élaborées en application de la législation existante.

## ANNEXE

---

### **Sommaire des revenus, des dépenses, de l'actif, du passif, des plafonds des dépenses, et des remboursements vers aux candidats – 40<sup>e</sup> Élection Générale**

<b>AGASSIZ</b>	<b>Briese, Stu PC</b>	<b>Sagness, Amity NPD</b>	<b>Sallows, Gary Lib.</b>	<b>Storey, Kate PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	12 043 \$	5 \$	42 \$	0 \$
Passif	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	12 043 \$	5 \$	42 \$	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	24 924 \$	0 \$	1 490 \$	50 \$
Transferts	1 540 \$	1 231 \$	1 541 \$	28 \$
Autres	797 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	27 261 \$	1 231 \$	3 031 \$	78 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	14 132 \$	525 \$	2 989 \$	78 \$
Non-Électorales	1 086 \$	701 \$	0 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	15 218 \$	1 226 \$	2 989 \$	78 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>12 043 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>42 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>38 544 \$</b>	<b>38 544 \$</b>	<b>38 544 \$</b>	<b>38 544 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	6 955 \$	263 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>6 955 \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>ARTHUR-VIRDEN</b>	<b>Cliff, Murray Lib.</b>	<b>Draper, Garry NPD</b>	<b>Maguire, Larry PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	0 \$	0 \$	0 \$
Passif	0 \$	3 681 \$	0 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(3 681 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	687 \$	27 487 \$
Transferts	0 \$	12 833 \$	7 422 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	13 520 \$	34 909 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	0 \$	14 392 \$	29 216 \$
Non-Électorales	0 \$	2 809 \$	1 821 \$
Transferts	0 \$	0 \$	3 873 \$
Total	0 \$	17 201 \$	34 909 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(3 681 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>41 035 \$</b>	<b>41 035 \$</b>	<b>41 035 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	942 \$	0 \$
Parti	0 \$	5 911 \$	14 608 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>6 852 \$</b>	<b>14 608 \$</b>

<b>ASSINIBOIA</b>	<b>Auch, Susan PC</b>	<b>Bokhari, Moe Lib.</b>	<b>Rondeau, Jim NPD</b>	<b>Sheng, Anlina PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	827 \$	(2 \$)	16 \$	149 \$
Passif	0 \$	0 \$	1 601 \$	0 \$
Surplus (déficit)	827 \$	(2 \$)	(1 586 \$)	149 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	5 260 \$	670 \$	158 \$	0 \$
Transferts	41 432 \$	1 141 \$	35 205 \$	150 \$
Autres	535 \$	0 \$	1 \$	0 \$
Total	47 227 \$	1 811 \$	35 364 \$	150 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	33 536 \$	1 801 \$	30 127 \$	1 \$
Non-Électorales	12 864 \$	12 \$	6 823 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	46 400 \$	1 813 \$	36 950 \$	1 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>827 \$</b>	<b>(2 \$)</b>	<b>(1 586 \$)</b>	<b>149 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>39 791 \$</b>	<b>39 791 \$</b>	<b>39 791 \$</b>	<b>39 791 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	16 768 \$	0 \$	15 063 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>16 768 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>15 063 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>BRANDON-EST</b>	<b>Caldwell, Drew NPD</b>	<b>Cameron, Shaun Lib.</b>	<b>Fleury, Vanda PVM</b>	<b>Waddell, Mike PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	514 \$	48 \$	0 \$	1 705 \$
Passif	8 389 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$
Surplus (déficit)	(7 875 \$)	48 \$	0 \$	705 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	300 \$	0 \$	18 689 \$
Transferts	9 962 \$	1 004 \$	0 \$	18 189 \$
Autres	0 \$	235 \$	0 \$	0 \$
Total	9 962 \$	1 540 \$	0 \$	36 878 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	14 504 \$	1 479 \$	0 \$	26 300 \$
Non-Électorales	3 334 \$	12 \$	0 \$	9 873 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	17 838 \$	1 491 \$	0 \$	36 173 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(7 875 \$)</b>	<b>48 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>705 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>37 362 \$</b>	<b>37 362 \$</b>	<b>37 362 \$</b>	<b>37 362 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	4 876 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	2 376 \$	0 \$	0 \$	13 150 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>7 252 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 150 \$</b>



<b>BRANDON-OUEST</b>	<b>Buri, George Lib.</b>	<b>Gallagher, Lisa* PCC-M</b>	<b>Helwer, Reg PC</b>	<b>Murray, Jim NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	299 \$	0 \$	2 193 \$	78 \$
Passif	206 \$	0 \$	3 640 \$	14 165 \$
Surplus (déficit)	92 \$	0 \$	(1 447 \$)	(14 087 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	4 628 \$	0 \$	46 455 \$	1 634 \$
Transferts	3 250 \$	520 \$	800 \$	14 025 \$
Autres	297 \$	0 \$	90 \$	0 \$
Total	8 175 \$	520 \$	47 345 \$	15 659 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	7 641 \$	520 \$	29 571 \$	24 889 \$
Non-Électorales	442 \$	0 \$	17 221 \$	4 858 \$
Transferts	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$
Total	8 083 \$	520 \$	48 792 \$	29 747 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>92 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(1 447 \$)</b>	<b>(14 087 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>41 018 \$</b>	<b>41 018 \$</b>	<b>41 018 \$</b>	<b>41 018 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	9 680 \$
Parti	0 \$	0 \$	14 780 \$	1 973 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>14 780 \$</b>	<b>11 652 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection

<b>BURROWS</b>	<b>Komarniski, Frank PCC-M</b>	<b>Motkaluk, Twyla Lib.</b>	<b>Negrych, Rick PC</b>	<b>Peepeetch, Garett PVM</b>	<b>Wight, Melanie NPD</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	0 \$	146 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Passif	0 \$	224 \$	25 \$	0 \$	9 747 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(78 \$)	(25 \$)	0 \$	(9 747 \$)
<b>Revenus</b>					
Contributions	0 \$	13 329 \$	3 275 \$	0 \$	0 \$
Transferts	312 \$	19 103 \$	10 400 \$	23 \$	11 239 \$
Autres	0 \$	20 \$	595 \$	0 \$	0 \$
Total	312 \$	32 452 \$	14 270 \$	23 \$	11 239 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	312 \$	30 549 \$	8 891 \$	23 \$	17 079 \$
Non-Électorales	0 \$	1 981 \$	4 989 \$	0 \$	3 908 \$
Transferts	0 \$	0 \$	415 \$	0 \$	0 \$
Total	312 \$	32 530 \$	14 295 \$	23 \$	20 986 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(78 \$)</b>	<b>(25 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(9 747 \$)</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>31 521 \$</b>	<b>31 521 \$</b>	<b>31 521 \$</b>	<b>31 521 \$</b>	<b>31 521 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 244 \$
Parti	0 \$	15 137 \$	4 445 \$	0 \$	2 295 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>15 137 \$</b>	<b>4 445 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>8 539 \$</b>

<b>CHARLESWOOD</b>	<b>Beckta, Paul NPD</b>	<b>Driedger, Myrna PC</b>	<b>Hoepfner, Dirk PVM</b>	<b>Ostrove, Matthew Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	5 \$	23 \$	0 \$	306 \$
Passif	1 376 \$	100 \$	0 \$	8 \$
Surplus (déficit)	(1 371 \$)	(77 \$)	0 \$	298 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	31 701 \$	0 \$	1 098 \$
Transferts	4 508 \$	4 500 \$	7 \$	1 904 \$
Autres	0 \$	2 239 \$	0 \$	0 \$
Total	4 508 \$	38 440 \$	7 \$	3 002 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	5 374 \$	23 063 \$	7 \$	2 418 \$
Non-Électorales	505 \$	8 865 \$	0 \$	286 \$
Transferts	0 \$	6 589 \$	0 \$	0 \$
Total	5 879 \$	38 517 \$	7 \$	2 704 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(1 371 \$)</b>	<b>(77 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>298 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>40 058 \$</b>	<b>40 058 \$</b>	<b>40 058 \$</b>	<b>40 058 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	1 036 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	1 651 \$	11 162 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>2 687 \$</b>	<b>11 162 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>CONCORDIA</b>	<b>Oyeleru, Isaiah Lib.</b>	<b>Poirier, Ryan PVM</b>	<b>Warraich, Naseer PC</b>	<b>Wiebe, Matt NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	0 \$	2 451 \$	5 \$
Passif	0 \$	0 \$	19 220 \$	3 359 \$
Surplus (déficit)	0 \$	0 \$	(16 770 \$)	(3 354 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	0 \$	19 160 \$	420 \$
Transferts	641 \$	0 \$	0 \$	13 562 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	641 \$	0 \$	19 160 \$	13 982 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	641 \$	0 \$	29 146 \$	15 635 \$
Non-Électorales	0 \$	0 \$	6 784 \$	1 701 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	641 \$	0 \$	35 930 \$	17 336 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(16 770 \$)</b>	<b>(3 354 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>36 039 \$</b>	<b>36 039 \$</b>	<b>36 039 \$</b>	<b>36 039 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	10 086 \$	1 951 \$
Parti	0 \$	0 \$	4 487 \$	5 657 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>14 573 \$</b>	<b>7 607 \$</b>

<b>DAUPHIN</b>	<b>Friesen, Tamela PVM</b>	<b>McKinney, Lloyd J. PC</b>	<b>Struthers, Stan NPD</b>	<b>Tessema, Sisay Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	344 \$	419 \$	0 \$	0 \$
Passif	344 \$	4 136 \$	19 823 \$	0 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(3 717 \$)	(19 823 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	881 \$	17 465 \$	286 \$	0 \$
Transferts	56 \$	12 100 \$	23 450 \$	0 \$
Autres	0 \$	0 \$	2 \$	0 \$
Total	937 \$	29 565 \$	23 738 \$	0 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	937 \$	24 114 \$	33 296 \$	0 \$
Non-Électorales	0 \$	9 169 \$	10 264 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	937 \$	33 282 \$	43 560 \$	0 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(3 717 \$)</b>	<b>(19 823 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>38 712 \$</b>	<b>38 712 \$</b>	<b>38 712 \$</b>	<b>38 712 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	9 887 \$	0 \$
Parti	0 \$	12 057 \$	6 621 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>12 057 \$</b>	<b>16 508 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>CHEMIN-DAW- SON</b>	<b>Hoskins, Sandra Lib.</b>	<b>Lemieux, Ron NPD</b>	<b>Tetrault, Laurent (Larry) PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	280 \$	3 534 \$	422 \$
Passif	645 \$	251 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(365 \$)	3 283 \$	422 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	0 \$	21 647 \$
Transferts	565 \$	45 173 \$	21 800 \$
Autres	0 \$	62 \$	0 \$
Total	565 \$	45 235 \$	43 447 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	930 \$	27 026 \$	31 740 \$
Non-Électorales	0 \$	5 427 \$	11 286 \$
Transferts	0 \$	9 500 \$	0 \$
Total	930 \$	41 952 \$	43 025 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(365 \$)</b>	<b>3 283 \$</b>	<b>422 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>39 645 \$</b>	<b>39 645 \$</b>	<b>39 645 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	13 513 \$	15 870 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 513 \$</b>	<b>15 870 \$</b>

<b>ELMWOOD</b>	<b>Dratowany, Anthony Lib.</b>	<b>Eskritt, Ray PVM</b>	<b>Hutten, David PC</b>	<b>Lehtinen, Tim* PC</b>	<b>Maloway, Jim NPD</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	6 \$	0 \$	837 \$	0 \$	757 \$
Passif	0 \$	0 \$	850 \$	0 \$	17 470 \$
Surplus (déficit)	6 \$	0 \$	(13 \$)	0 \$	(16 714 \$)
<b>Revenus</b>					
Contributions	1 050 \$	0 \$	12 598 \$	0 \$	1 136 \$
Transferts	1 764 \$	84 \$	11 350 \$	0 \$	14 655 \$
Autres	2 558 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	5 372 \$	84 \$	23 948 \$	0 \$	15 791 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	4 025 \$	84 \$	21 897 \$	0 \$	29 133 \$
Non-Électorales	1 341 \$	0 \$	2 065 \$	0 \$	3 371 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	5 366 \$	84 \$	23 961 \$	0 \$	32 505 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>6 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(13 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(16 714 \$)</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>38 128 \$</b>	<b>38 128 \$</b>	<b>38 128 \$</b>	<b>38 128 \$</b>	<b>38 128 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	13 955 \$
Parti	0 \$	0 \$	10 807 \$	0 \$	44 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>10 807 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 999 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection

<b>EMERSON</b>	<b>Belliveau, Michéline Lib.</b>	<b>Fiddler, Lorie NPD</b>	<b>Graydon, Cliff PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	0 \$	0 \$	862 \$
Passif	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	0 \$	0 \$	862 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	0 \$	19 495 \$
Transferts	0 \$	559 \$	9 300 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	559 \$	28 795 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	0 \$	0 \$	19 822 \$
Non-Électorales	0 \$	559 \$	5 111 \$
Transferts	0 \$	0 \$	3 000 \$
Total	0 \$	559 \$	27 933 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>862 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>34 969 \$</b>	<b>34 969 \$</b>	<b>34 969 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	0 \$	9 911 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 911 \$</b>



<b>FLIN FLON</b>	<b>Harvie, Saara PVM</b>	<b>Heine, Thomas Lib.</b>	<b>Linklater, Darcy PC</b>	<b>Pettersen, Clarence NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	1 054 \$	59 \$	612 \$
Passif	0 \$	3 062 \$	0 \$	19 841 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(2 008 \$)	59 \$	(19 230 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	1 845 \$	6 092 \$	250 \$
Transferts	0 \$	8 381 \$	8 120 \$	11 723 \$
Autres	0 \$	744 \$	1 342 \$	2 837 \$
Total	0 \$	10 970 \$	15 554 \$	14 810 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	0 \$	10 115 \$	14 070 \$	28 115 \$
Non-Électorales	0 \$	2 863 \$	1 425 \$	5 925 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	12 978 \$	15 495 \$	34 040 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(2 008 \$)</b>	<b>59 \$</b>	<b>(19 230 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>42 061 \$</b>	<b>42 061 \$</b>	<b>42 061 \$</b>	<b>42 061 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	13 815 \$
Parti	0 \$	5 058 \$	6 084 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>5 058 \$</b>	<b>6 084 \$</b>	<b>13 815 \$</b>

<b>FORT GARRY- RIVERVIEW</b>	<b>Allum, James NPD</b>	<b>Backé, Daniel PVM</b>	<b>Freedman, Kevin Lib.</b>	<b>Rabb, Ian PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	0 \$	74 \$	12 174 \$
Passif	13 358 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(13 358 \$)	0 \$	74 \$	12 174 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	0 \$	11 987 \$	24 242 \$
Transferts	16 493 \$	23 \$	1 633 \$	51 063 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	16 493 \$	23 \$	13 620 \$	75 305 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	22 627 \$	23 \$	10 837 \$	38 527 \$
Non-Électorales	7 223 \$	0 \$	2 709 \$	15 605 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	9 000 \$
Total	29 851 \$	23 \$	13 546 \$	63 131 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(13 358 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>12 174 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>40 175 \$</b>	<b>40 175 \$</b>	<b>40 175 \$</b>	<b>40 175 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	6 535 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	4 779 \$	0 \$	0 \$	19 216 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>11 314 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>19 216 \$</b>

<b>FORT RICHMOND</b>	<b>Hiles, Dustin Lib.</b>	<b>Irvin-Ross, Kerri NPD</b>	<b>McCaffrey, Shaun PC</b>	<b>McIntyre, Caitlin PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	8 \$	2 624 \$	944 \$	0 \$
Passif	1 677 \$	6 347 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(1 670 \$)	(3 723 \$)	944 \$	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	178 \$	0 \$	29 079 \$	0 \$
Transferts	4 018 \$	18 504 \$	20 910 \$	65 \$
Autres	700 \$	1 \$	1 950 \$	0 \$
Total	4 897 \$	18 506 \$	51 939 \$	65 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	2 498 \$	16 635 \$	24 661 \$	65 \$
Non-Électorales	4 068 \$	5 594 \$	16 056 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	10 278 \$	0 \$
Total	6 566 \$	22 229 \$	50 995 \$	65 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(1 670 \$)</b>	<b>(3 723 \$)</b>	<b>944 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>33 810 \$</b>	<b>33 810 \$</b>	<b>33 810 \$</b>	<b>33 810 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	8 317 \$	12 309 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>8 317 \$</b>	<b>12 309 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>FORT ROUGE</b>	<b>Dominique, Sonny PC</b>	<b>Hesse, Paul Lib.</b>	<b>Howard, Jennifer NPD</b>	<b>Weedon, Stephen PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	222 \$	( 667 \$)	980 \$	0 \$
Passif	2 695 \$	14 000 \$	10 070 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(2 474 \$)	(14 667 \$)	(9 090 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	9 025 \$	11 758 \$	560 \$	0 \$
Transferts	10 450 \$	14 741 \$	24 635 \$	24 \$
Autres	0 \$	368 \$	2 \$	0 \$
Total	19 475 \$	26 866 \$	25 197 \$	24 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	17 369 \$	31 673 \$	28 361 \$	24 \$
Non-Électorales	4 355 \$	9 859 \$	5 925 \$	0 \$
Transferts	225 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	21 949 \$	41 532 \$	34 287 \$	24 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(2 474 \$)</b>	<b>(14 667 \$)</b>	<b>(9 090 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>40 518 \$</b>	<b>40 518 \$</b>	<b>40 518 \$</b>	<b>40 518 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	5 861 \$	4 881 \$	0 \$
Parti	8 685 \$	9 975 \$	10 571 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>8 685 \$</b>	<b>15 837 \$</b>	<b>15 452 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>FORT WHYTE</b>	<b>Dhaliwal, Sunny NPD</b>	<b>McFadyen, Hugh PC</b>	<b>Tsai, Chae Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	440 \$	12 914 \$	504 \$
Passif	0 \$	0 \$	250 \$
Surplus (déficit)	440 \$	12 914 \$	254 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	8 772 \$	378 \$
Transferts	632 \$	48 628 \$	634 \$
Autres	0 \$	107 \$	73 \$
Total	632 \$	57 507 \$	1 084 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	99 \$	23 756 \$	830 \$
Non-Électorales	92 \$	12 836 \$	0 \$
Transferts	0 \$	8 000 \$	0 \$
Total	191 \$	44 592 \$	830 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>440 \$</b>	<b>12 914 \$</b>	<b>254 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>40 835 \$</b>	<b>40 835 \$</b>	<b>40 835 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	50 \$	11 878 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>50 \$</b>	<b>11 878 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>GIMLI</b>	<b>Bjornson, Peter NPD</b>	<b>Einarsson, Lawrence Lib.</b>	<b>Wharton, Jeff PC</b>	<b>Whiteman, Glenda PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	5 \$	0 \$	3 745 \$	6 \$
Passif	18 558 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(18 553 \$)	0 \$	3 746 \$	6 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	870 \$	0 \$	23 301 \$	950 \$
Transferts	33 328 \$	0 \$	30 797 \$	68 \$
Autres	0 \$	0 \$	1 998 \$	0 \$
Total	34 198 \$	0 \$	56 096 \$	1 018 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	37 147 \$	0 \$	34 709 \$	1 012 \$
Non-Électorales	6 105 \$	0 \$	17 641 \$	0 \$
Transferts	9 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	52 751 \$	0 \$	52 351 \$	1 012 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(18 553 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 746 \$</b>	<b>6 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>41 473 \$</b>	<b>41 473 \$</b>	<b>41 473 \$</b>	<b>41 473 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	13 116 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	4 602 \$	0 \$	17 037 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>17 718 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>17 037 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>ENTRE-LES-LACS</b>	<b>Lupky, Steve PC</b>	<b>Nevakshonoff, Tom NPD</b>	<b>Ratt, Albert Lib.</b>	<b>Zasitko, John Ind.</b>	<b>Zasitko, John* PC</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	34 \$	3 \$	( 19 \$)	0 \$	0 \$
Passif	4 412 \$	21 462 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(4 378 \$)	(21 459 \$)	( 19 \$)	0 \$	0 \$
<b>Revenus</b>					
Contributions	3 900 \$	0 \$	2 007 \$	3 200 \$	0 \$
Transferts	33 540 \$	20 556 \$	641 \$	0 \$	0 \$
Autres	209 \$	0 \$	500 \$	0 \$	0 \$
Total	37 649 \$	20 556 \$	3 148 \$	3 200 \$	0 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	26 066 \$	30 369 \$	2 838 \$	3 200 \$	0 \$
Non-Électorales	15 960 \$	2 146 \$	329 \$	0 \$	0 \$
Transferts	0 \$	9 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	42 027 \$	42 015 \$	3 167 \$	3 200 \$	0 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(4 378 \$)</b>	<b>(21 459 \$)</b>	<b>( 19 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>35 522 \$</b>	<b>35 522 \$</b>	<b>35 522 \$</b>	<b>35 522 \$</b>	<b>35 522 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	15 185 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	13 033 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>13 033 \$</b>	<b>15 185 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection

<b>KEWATINOOK</b>	<b>Birch, Michael PC</b>	<b>Cook, D. Craig* Lib.</b>	<b>Green, Philip PVM</b>	<b>Robinson, Eric NPD</b>	<b>Woodford, Orville Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	71 \$	0 \$	5 \$	194 \$	0 \$
Passif	2 831 \$	0 \$	0 \$	23 380 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(2 759 \$)	0 \$	5 \$	(23 187 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>					
Contributions	45 800 \$	0 \$	976 \$	1 000 \$	0 \$
Transferts	13 880 \$	0 \$	600 \$	10 880 \$	0 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	7 860 \$	0 \$
Total	59 680 \$	0 \$	1 576 \$	19 740 \$	0 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	35 205 \$	0 \$	1 571 \$	39 824 \$	0 \$
Non-Électorales	27 235 \$	0 \$	0 \$	3 102 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	62 439 \$	0 \$	1 571 \$	42 927 \$	0 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(2 759 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>(23 187 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>45 065 \$</b>	<b>45 065 \$</b>	<b>45 065 \$</b>	<b>45 065 \$</b>	<b>45 065 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	17 602 \$	0 \$	0 \$	19 912 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>17 602 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>19 912 \$</b>	<b>0 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection



<b>KILDONAN</b>	<b>Chomiak, Dave NPD</b>	<b>Penner, Darrell PC</b>	<b>Sagriotis, Dimitrius Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	733 \$	0 \$	0 \$
Passif	11 409 \$	3 603 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(10 675 \$)	(3 603 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	121 \$	13 975 \$	0 \$
Transferts	21 917 \$	16 400 \$	468 \$
Autres	2 \$	400 \$	0 \$
Total	22 039 \$	30 775 \$	468 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	27 084 \$	29 347 \$	468 \$
Non-Électorales	5 631 \$	5 031 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	32 715 \$	34 378 \$	468 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(10 675 \$)</b>	<b>(3 603 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>41 490 \$</b>	<b>41 490 \$</b>	<b>41 490 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	5 317 \$	0 \$	0 \$
Parti	8 164 \$	14 506 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>13 481 \$</b>	<b>14 506 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>KIRKFIELD PARK</b>	<b>Blady, Sharon NPD</b>	<b>Bokhari, Syed Lib.</b>	<b>de Groot, Kelly PC</b>	<b>Gray, Alanna PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	5 \$	( 54 \$)	16 733 \$	0 \$
Passif	15 306 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(15 301 \$)	( 54 \$)	16 733 \$	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	6 125 \$	8 960 \$	0 \$
Transferts	14 996 \$	641 \$	66 722 \$	42 \$
Autres	1 \$	0 \$	265 \$	0 \$
Total	14 996 \$	6 766 \$	75 947 \$	42 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	24 941 \$	6 309 \$	27 049 \$	42 \$
Non-Électorales	5 357 \$	511 \$	32 165 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	30 297 \$	6 820 \$	59 214 \$	42 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(15 301 \$)</b>	<b>( 54 \$)</b>	<b>16 733 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>43 045 \$</b>	<b>43 045 \$</b>	<b>43 045 \$</b>	<b>43 045 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	10 150 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	2 251 \$	0 \$	13 524 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>12 400 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 524 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>LA VÉRENDRYE</b>	<b>Gibson, Janine PVM</b>	<b>Guetre, Monica Lib.</b>	<b>Smook, Dennis PC</b>	<b>Tallaire, Maurice NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	896 \$	3 882 \$	28 \$
Passif	0 \$	896 \$	5 \$	6 378 \$
Surplus (déficit)	0 \$	0 \$	3 877 \$	(6 350 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	3 767 \$	15 698 \$	0 \$
Transferts	0 \$	1 575 \$	17 960 \$	6 880 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	5 342 \$	33 658 \$	6 880 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	0 \$	4 149 \$	20 490 \$	11 908 \$
Non-Électorales	0 \$	1 193 \$	9 292 \$	1 322 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	5 342 \$	29 781 \$	13 230 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 877 \$</b>	<b>(6 350 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>36 839 \$</b>	<b>36 839 \$</b>	<b>36 839 \$</b>	<b>36 839 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	5 045 \$
Parti	0 \$	0 \$	10 245 \$	909 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>10 245 \$</b>	<b>5 954 \$</b>

<b>LAC-DU-BONNET</b>	<b>Ewasko, Wayne PC</b>	<b>Green, Dan PVM</b>	<b>Millen, Charlett Lib.</b>	<b>Spence, Elana NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	5 \$	488 \$	(1 869 \$)	20 \$
Passif	5 \$	0 \$	0 \$	6 264 \$
Surplus (déficit)	0 \$	488 \$	(1 869 \$)	(6 244 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	15 151 \$	1 900 \$	0 \$	530 \$
Transferts	20 060 \$	106 \$	1 325 \$	10 413 \$
Autres	1 206 \$	0 \$	1 784 \$	1 493 \$
Total	36 417 \$	2 006 \$	3 108 \$	12 436 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	20 568 \$	1 518 \$	2 967 \$	13 574 \$
Non-Électorales	8 477 \$	0 \$	2 011 \$	5 105 \$
Transferts	7 372 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	36 417 \$	1 518 \$	4 978 \$	18 679 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>488 \$</b>	<b>(1 869 \$)</b>	<b>(6 244 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>38 875 \$</b>	<b>38 875 \$</b>	<b>38 875 \$</b>	<b>38 875 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	2 144 \$
Parti	9 224 \$	0 \$	0 \$	4 643 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>9 224 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>6 787 \$</b>

<b>LAKESIDE</b>	<b>Eichler, Ralph PC</b>	<b>Funk, Jerald Lib.</b>	<b>Hnatiuk, Rosemary NPD</b>	<b>Kehler, Betty PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	17 \$	0 \$	0 \$
Passif	0 \$	17 \$	1 846 \$	0 \$
Surplus (déficit)	0 \$	0 \$	(1 846 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	22 008 \$	850 \$	0 \$	295 \$
Transferts	4 347 \$	801 \$	4 600 \$	279 \$
Autres	2 458 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	28 814 \$	1 651 \$	4 600 \$	573 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	16 402 \$	1 579 \$	6 167 \$	423 \$
Non-Électorales	5 502 \$	72 \$	280 \$	0 \$
Transferts	6 909 \$	0 \$	0 \$	150 \$
Total	28 814 \$	1 651 \$	6 446 \$	573 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(1 846 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>37 772 \$</b>	<b>37 772 \$</b>	<b>37 772 \$</b>	<b>37 772 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	1 566 \$	0 \$
Parti	7 841 \$	0 \$	1 517 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>7 841 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 083 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>LOGAN</b>	<b>Andrews, Kristen PVM</b>	<b>Chan, Joe Lib.</b>	<b>Krawetz, Tyrone PC</b>	<b>Marcelino, Flor NPD</b>	<b>Tymoshchuk, Davis PCC-M</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	0 \$	3 221 \$	0 \$	182 \$	0 \$
Passif	0 \$	16 800 \$	427 \$	3 002 \$	0 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(13 579 \$)	(427 \$)	(2 820 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>					
Contributions	0 \$	13 278 \$	3 650 \$	1 876 \$	0 \$
Transferts	35 \$	6 926 \$	8 200 \$	21 622 \$	312 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	35 \$	20 204 \$	11 850 \$	23 498 \$	312 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	35 \$	27 525 \$	11 832 \$	20 223 \$	312 \$
Non-Électorales	0 \$	6 258 \$	445 \$	6 095 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	35 \$	33 783 \$	12 277 \$	26 318 \$	312 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(13 579 \$)</b>	<b>(427 \$)</b>	<b>(2 820 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>30 041 \$</b>	<b>30 041 \$</b>	<b>30 041 \$</b>	<b>30 041 \$</b>	<b>30 041 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	10 480 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	3 182 \$	5 916 \$	9 838 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 662 \$</b>	<b>5 916 \$</b>	<b>9 838 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>MIDLAND</b>	<b>Jeffers, Leah Lib.</b>	<b>Pedersen, Blaine PC</b>	<b>Thérroux, Jacqueline NPD</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	946 \$	10 \$	9 \$
Passif	946 \$	0 \$	2 \$
Surplus (déficit)	0 \$	10 \$	7 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	1 120 \$	17 085 \$	65 \$
Transferts	1 452 \$	17 000 \$	3 124 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	2 572 \$	34 085 \$	3 189 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	2 572 \$	21 703 \$	3 063 \$
Non-Électorales	0 \$	1 282 \$	119 \$
Transferts	0 \$	11 091 \$	0 \$
Total	2 572 \$	34 075 \$	3 182 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>7 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>40 625 \$</b>	<b>40 625 \$</b>	<b>40 625 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	8 963 \$	1 532 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>8 963 \$</b>	<b>1 532 \$</b>

<b>MINTO</b>	<b>Carr, Cheryl-Anne PCC-M</b>	<b>Dyck, Harold PVM</b>	<b>Squance, Belinda PC</b>	<b>Swan, Andrew NPD</b>	<b>Woodstock, Don Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	0 \$	669 \$	732 \$	603 \$	121 \$
Passif	0 \$	1 166 \$	0 \$	3 131 \$	6 834 \$
Surplus (déficit)	0 \$	( 497 \$)	732 \$	(2 528 \$)	(6 713 \$)
<b>Revenus</b>					
Contributions	0 \$	750 \$	1 775 \$	1 280 \$	5 811 \$
Transferts	387 \$	14 \$	8 318 \$	17 375 \$	891 \$
Autres	0 \$	0 \$	485 \$	0 \$	494 \$
Total	387 \$	764 \$	10 578 \$	18 655 \$	7 196 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	387 \$	1 261 \$	6 812 \$	18 233 \$	10 634 \$
Non-Électorales	0 \$	0 \$	3 034 \$	2 950 \$	3 275 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	387 \$	1 261 \$	9 846 \$	21 182 \$	13 909 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>( 497 \$)</b>	<b>732 \$</b>	<b>(2 528 \$)</b>	<b>(6 713 \$)</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>33 124 \$</b>	<b>33 124 \$</b>	<b>33 124 \$</b>	<b>33 124 \$</b>	<b>33 124 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 481 \$
Parti	0 \$	0 \$	3 406 \$	8 486 \$	1 586 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 406 \$</b>	<b>8 486 \$</b>	<b>5 067 \$</b>



<b>MORDEN- WINKLER</b>	<b>Friesen, Cameron PC</b>	<b>McDowell, Aaron NPD</b>	<b>Woldeyohanis, Daniel Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	429 \$	155 \$	0 \$
Passif	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	429 \$	155 \$	0 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	19 649 \$	0 \$	0 \$
Transferts	6 723 \$	372 \$	0 \$
Autres	2 620 \$	0 \$	0 \$
Total	28 992 \$	372 \$	0 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	20 100 \$	0 \$	0 \$
Non-Électorales	8 462 \$	217 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	28 562 \$	217 \$	0 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>429 \$</b>	<b>155 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>39 861 \$</b>	<b>39 861 \$</b>	<b>39 861 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	10 050 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>10 050 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>MORRIS</b>	<b>Alli, Mohamed NPD</b>	<b>Mailhot, Janelle Lib.</b>	<b>Taillieu, Mavis PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	376 \$	0 \$	4 218 \$
Passif	0 \$	0 \$	4 061 \$
Surplus (déficit)	376 \$	0 \$	158 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	0 \$	35 491 \$
Transferts	1 105 \$	0 \$	45 700 \$
Autres	0 \$	0 \$	9 \$
Total	1 105 \$	0 \$	81 200 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	0 \$	0 \$	23 121 \$
Non-Électorales	729 \$	0 \$	5 922 \$
Transferts	0 \$	0 \$	52 000 \$
Total	729 \$	0 \$	81 042 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>376 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>158 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>42 762 \$</b>	<b>42 762 \$</b>	<b>42 762 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	0 \$	11 560 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>11 560 \$</b>

<b>POINT DOUGLAS</b>	<b>Bourgeois, Mary Lou Lib.</b>	<b>Chief, Kevin NPD</b>	<b>Lever, Robert* Ind.</b>	<b>Pun, Teresa PVM</b>	<b>Rankin, Darrell PCC-M</b>	<b>Vernaus, John PC</b>
<b>Actif et passif</b>						
Actif	1 532 \$	2 951 \$	0 \$	0 \$	0 \$	978 \$
Passif	723 \$	285 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 143 \$
Surplus (déficit)	809 \$	2 666 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(5 165 \$)
<b>Revenus</b>						
Contributions	500 \$	2 230 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 900 \$
Transferts	5 941 \$	24 503 \$	0 \$	17 \$	312 \$	11 356 \$
Autres	0 \$	13 105 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 200 \$
Total	6 442 \$	39 838 \$	0 \$	17 \$	312 \$	21 456 \$
<b>Dépenses</b>						
Électorales	5 384 \$	18 568 \$	0 \$	17 \$	312 \$	19 915 \$
Non-Électorales	249 \$	18 605 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 706 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	5 633 \$	37 173 \$	0 \$	17 \$	312 \$	26 621 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>809 \$</b>	<b>2 666 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(5 165 \$)</b>
<b>Dépenses</b>						
	<b>33 298 \$</b>	<b>33 298 \$</b>	<b>33 298 \$</b>	<b>33 298 \$</b>	<b>33 298 \$</b>	<b>33 298 \$</b>
<b>Remboursements</b>						
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	8 998 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 203 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>8 998 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 203 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection

<b>PORTAGE-LA-PRAIRIE</b>	<b>Cudmore-Armstrong, Michelle Lib.</b>	<b>Kostuchuk, James NPD</b>	<b>Wishart, Ian PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	383 \$	2 005 \$	3 367 \$
Passif	0 \$	2 397 \$	0 \$
Surplus (déficit)	383 \$	( 392 \$)	3 367 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	2 497 \$	0 \$	21 702 \$
Transferts	2 477 \$	7 174 \$	5 450 \$
Autres	585 \$	0 \$	550 \$
Total	5 559 \$	7 174 \$	27 702 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	5 176 \$	6 997 \$	17 302 \$
Non-Électorales	0 \$	569 \$	7 033 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	5 176 \$	7 567 \$	24 335 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>383 \$</b>	<b>( 392 \$)</b>	<b>3 367 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>37 968 \$</b>	<b>37 968 \$</b>	<b>37 968 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	41 \$	0 \$
Parti	0 \$	3 458 \$	8 064 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>3 499 \$</b>	<b>8 064 \$</b>

<b>RADISSON</b>	<b>Jha, Bidhu NPD</b>	<b>Penner, Desmond PC</b>	<b>Robert, Shirley Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	500 \$	1 058 \$	116 \$
Passif	20 328 \$	6 655 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(19 828 \$)	(5 598 \$)	116 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	100 \$	5 517 \$	20 \$
Transferts	15 513 \$	25 603 \$	3 153 \$
Autres	0 \$	612 \$	0 \$
Total	15 613 \$	31 732 \$	3 173 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	27 139 \$	29 251 \$	1 414 \$
Non-Électorales	8 302 \$	8 078 \$	1 642 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	35 441 \$	37 330 \$	3 057 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(19 828 \$)</b>	<b>(5 598 \$)</b>	<b>116 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>41 838 \$</b>	<b>41 838 \$</b>	<b>41 838 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	11 808 \$	0 \$	0 \$
Parti	1 612 \$	14 487 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>13 420 \$</b>	<b>14 487 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>MONT-RIDING</b>	<b>Hyde, Carl Lib.</b>	<b>Knutson, Signe PVM</b>	<b>Parsons, Albert NPD</b>	<b>Rowat, Leanne PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	51 \$	121 \$	7 776 \$
Passif	54 \$	0 \$	0 \$	50 \$
Surplus (déficit)	( 54 \$)	51 \$	121 \$	7 726 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	560 \$	80 \$	32 088 \$
Transferts	285 \$	148 \$	14 697 \$	3 900 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	285 \$	709 \$	14 777 \$	35 988 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	285 \$	537 \$	10 993 \$	20 448 \$
Non-Électorales	54 \$	50 \$	3 663 \$	5 814 \$
Transferts	0 \$	71 \$	0 \$	2 000 \$
Total	339 \$	658 \$	14 656 \$	28 262 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>( 54 \$)</b>	<b>51 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>7 726 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>40 740 \$</b>	<b>40 740 \$</b>	<b>40 740 \$</b>	<b>40 740 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	0 \$	5 497 \$	9 325 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>5 497 \$</b>	<b>9 325 \$</b>

<b>RIEL</b>	<b>Gilarski, Cheryl Lib.</b>	<b>Melnick, Christine NPD</b>	<b>Squires, Rochelle PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	12 \$	2 979 \$	9 365 \$
Passif	0 \$	19 582 \$	583 \$
Surplus (déficit)	12 \$	(16 604 \$)	8 782 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	0 \$	11 754 \$
Transferts	3 026 \$	20 133 \$	41 466 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	3 026 \$	20 133 \$	53 220 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	2 998 \$	28 596 \$	28 104 \$
Non-Électorales	16 \$	8 141 \$	16 333 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	3 014 \$	36 737 \$	44 437 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>12 \$</b>	<b>(16 604 \$)</b>	<b>8 782 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>42 843 \$</b>	<b>42 843 \$</b>	<b>42 843 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	8 810 \$	0 \$
Parti	0 \$	4 738 \$	14 052 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 548 \$</b>	<b>14 052 \$</b>

<b>RIVER EAST</b>	<b>Mitchell, Kelly PVM</b>	<b>Mitchelson, Bonnie PC</b>	<b>Pelda, Chris Lib.</b>	<b>Penner, Kurt NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	67 \$	0 \$	528 \$
Passif	0 \$	0 \$	0 \$	24 165 \$
Surplus (déficit)	0 \$	67 \$	0 \$	(23 637 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	22 925 \$	41 \$	1 050 \$
Transferts	0 \$	17 278 \$	356 \$	13 093 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	1 \$
Total	0 \$	40 203 \$	397 \$	14 144 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	0 \$	34 899 \$	376 \$	29 899 \$
Non-Électorales	0 \$	5 237 \$	21 \$	6 881 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$
Total	0 \$	40 136 \$	397 \$	37 780 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(23 637 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>43 054 \$</b>	<b>43 054 \$</b>	<b>43 054 \$</b>	<b>43 054 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	14 645 \$
Parti	0 \$	17 449 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des r emboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>17 449 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>14 645 \$</b>



<b>RIVER HEIGHTS</b>	<b>Cameron, Elizabeth May PVM</b>	<b>Gerrard, Jon Lib.</b>	<b>Manning, Dan NPD</b>	<b>Morantz, Marty PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	118 \$	1 956 \$	235 \$	9 804 \$
Passif	0 \$	13 730 \$	80 \$	3 114 \$
Surplus (déficit)	118 \$	(11 774 \$)	155 \$	6 690 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	501 \$	13 413 \$	6 873 \$	15 147 \$
Transferts	116 \$	15 175 \$	8 923 \$	90 729 \$
Autres	0 \$	4 230 \$	0 \$	0 \$
Total	617 \$	32 817 \$	15 796 \$	105 876 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	499 \$	35 683 \$	10 119 \$	37 469 \$
Non-Électorales	0 \$	8 908 \$	3 606 \$	52 717 \$
Transferts	0 \$	0 \$	1 915 \$	9 000 \$
Total	499 \$	44 591 \$	15 641 \$	99 186 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>118 \$</b>	<b>(11 774 \$)</b>	<b>155 \$</b>	<b>6 690 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>40 355 \$</b>	<b>40 355 \$</b>	<b>40 355 \$</b>	<b>40 355 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	4 971 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	12 096 \$	4 909 \$	18 735 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>17 067 \$</b>	<b>4 909 \$</b>	<b>18 735 \$</b>

<b>ROSSMERE</b>	<b>Belliveau, Rene Lib.</b>	<b>Braun, Erna NPD</b>	<b>Maydaniuk, Evan PVM</b>	<b>Sidhu, Kaur (Karl) PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	25 \$	0 \$	0 \$
Passif	0 \$	12 463 \$	0 \$	3 524 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(12 439 \$)	0 \$	(3 524 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	396 \$	500 \$	18 140 \$
Transferts	356 \$	20 970 \$	118 \$	12 700 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	356 \$	21 367 \$	618 \$	30 840 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	356 \$	27 419 \$	618 \$	32 542 \$
Non-Électorales	0 \$	6 386 \$	0 \$	1 822 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	356 \$	33 805 \$	618 \$	34 364 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(12 439 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(3 524 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>44 708 \$</b>	<b>44 708 \$</b>	<b>44 708 \$</b>	<b>44 708 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	6 526 \$	0 \$	1 723 \$
Parti	0 \$	7 084 \$	0 \$	14 548 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 610 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>16 271 \$</b>

<b>RIVIÈRE-SEINE</b>	<b>Osiname, Troy Lib.</b>	<b>Oswald, Theresa NPD</b>	<b>Steeves, Gord PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	495 \$	1 298 \$	8 397 \$
Passif	0 \$	6 139 \$	55 \$
Surplus (déficit)	495 \$	(4 841 \$)	8 342 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	330 \$	0 \$	34 986 \$
Transferts	1 742 \$	27 530 \$	22 284 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	2 072 \$	27 530 \$	57 270 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	1 578 \$	26 190 \$	30 208 \$
Non-Électorales	0 \$	6 181 \$	18 721 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 578 \$	32 371 \$	48 928 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>495 \$</b>	<b>(4 841 \$)</b>	<b>8 342 \$</b>
<b>Dépenses</b>	<b>41 240 \$</b>	<b>41 240 \$</b>	<b>41 240 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	13 095 \$	15 046 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 095 \$</b>	<b>15 046 \$</b>

<b>SELKIRK</b>	<b>Bell, David K. PC</b>	<b>Courchene, Marilyn Lib.</b>	<b>Dewar, Greg NPD</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	4 810 \$	0 \$	106 \$
Passif	4 508 \$	0 \$	16 383 \$
Surplus (déficit)	301 \$	0 \$	(16 277 \$)
<b>Revenus</b>			
Contributions	6 426 \$	0 \$	0 \$
Transferts	18 086 \$	356 \$	10 991 \$
Autres	4 229 \$	0 \$	0 \$
Total	28 741 \$	356 \$	10 991 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	23 284 \$	356 \$	23 425 \$
Non-Électorales	5 155 \$	0 \$	3 843 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	28 439 \$	356 \$	27 268 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>301 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(16 277 \$)</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>39 462 \$</b>	<b>39 462 \$</b>	<b>39 462 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	11 684 \$
Parti	11 242 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>11 242 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>11 684 \$</b>

<b>SOUTHDALE</b>	<b>Eastman, Judy PC</b>	<b>Selby, Erin NPD</b>	<b>Singh, Amarjit Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	8 246 \$	377 \$	1 031 \$
Passif	8 242 \$	14 132 \$	1 030 \$
Surplus (déficit)	4 \$	(13 756 \$)	2 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	7 125 \$	335 \$	2 500 \$
Transferts	57 176 \$	24 252 \$	641 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	64 301 \$	24 587 \$	3 141 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	36 268 \$	29 013 \$	3 107 \$
Non-Électorales	25 029 \$	9 329 \$	32 \$
Transferts	3 000 \$	0 \$	0 \$
Total	64 297 \$	38 342 \$	3 139 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>4 \$</b>	<b>(13 756 \$)</b>	<b>2 \$</b>
<b>Dépenses</b>	<b>43 733 \$</b>	<b>43 733 \$</b>	<b>43 733 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	5 446 \$	0 \$
Parti	18 134 \$	8 947 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>18 134 \$</b>	<b>14 393 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>SPRUCE WOODS</b>	<b>Cullen, Cliff PC</b>	<b>Szczepanski, Cory NPD</b>	<b>Zazalak, Trenton Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	5 605 \$	359 \$	49 \$
Passif	0 \$	300 \$	0 \$
Surplus (déficit)	5 605 \$	59 \$	49 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	13 265 \$	1 440 \$	800 \$
Transferts	8 520 \$	5 956 \$	1 591 \$
Autres	1 \$	0 \$	0 \$
Total	21 786 \$	7 395 \$	2 391 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	14 787 \$	5 104 \$	2 227 \$
Non-Électorales	1 395 \$	1 232 \$	115 \$
Transferts	0 \$	1 000 \$	0 \$
Total	16 182 \$	7 336 \$	2 342 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>5 605 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>49 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>39 145 \$</b>	<b>39 145 \$</b>	<b>39 145 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	7 393 \$	2 255 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>7 393 \$</b>	<b>2 255 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>SAINT-BONIFACE</b>	<b>Clark, Frank PC</b>	<b>Gross, Brad Lib.</b>	<b>Landry, Alain PVM</b>	<b>Selinger, Greg NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	5 318 \$	0 \$	0 \$	272 \$
Passif	112 \$	0 \$	0 \$	2 287 \$
Surplus (déficit)	5 205 \$	0 \$	0 \$	(2 016 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	3 300 \$	0 \$	0 \$	1 332 \$
Transferts	8 000 \$	641 \$	96 \$	22 009 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	11 300 \$	641 \$	96 \$	23 340 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	4 589 \$	641 \$	96 \$	22 224 \$
Non-Électorales	1 506 \$	0 \$	0 \$	3 132 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	6 095 \$	641 \$	96 \$	25 356 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>5 205 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(2 016 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>40 706 \$</b>	<b>40 706 \$</b>	<b>40 706 \$</b>	<b>40 706 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	2 295 \$	0 \$	0 \$	10 446 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>2 295 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>10 446 \$</b>

<b>ST. JAMES</b>	<b>Allard, Gerard Lib.</b>	<b>Crothers, Deanne NPD</b>	<b>Gillingham, Scott PC</b>	<b>Korzeniowski, Bonnie* NPD</b>	<b>Vandale, Trevor PVM</b>
<b>Actif et passif</b>					
Actif	194 \$	340 \$	0 \$	1 481 \$	0 \$
Passif	188 \$	10 435 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Surplus (déficit)	6 \$	(10 095 \$)	0 \$	1 481 \$	0 \$
<b>Revenus</b>					
Contributions	3 828 \$	1 250 \$	12 910 \$	0 \$	20 \$
Transferts	5 161 \$	22 633 \$	32 821 \$	11 110 \$	185 \$
Autres	30 \$	0 \$	201 \$	0 \$	0 \$
Total	9 019 \$	23 883 \$	45 932 \$	11 111 \$	205 \$
<b>Dépenses</b>					
Électorales	5 904 \$	25 563 \$	31 468 \$	0 \$	205 \$
Non-Électorales	3 109 \$	8 415 \$	14 413 \$	130 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	51 \$	9 500 \$	0 \$
Total	9 013 \$	33 978 \$	45 932 \$	9 630 \$	205 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>6 \$</b>	<b>(10 095 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 481 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
	<b>40 445 \$</b>	<b>40 445 \$</b>	<b>40 445 \$</b>	<b>40 445 \$</b>	<b>40 445 \$</b>
<b>Remboursements</b>					
Candidate	0 \$	3 867 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	9 992 \$	15 734 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 859 \$</b>	<b>15 734 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection



<b>ST. JOHNS</b>	<b>Larkin, Ray PC</b>	<b>Mackintosh, Gord NPD</b>	<b>Mueller, Trevor Lib.</b>	<b>Weinberg, Alon David PVM</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	220 \$	1 303 \$	0 \$	0 \$
Passif	840 \$	14 130 \$	230 \$	0 \$
Surplus (déficit)	( 620 \$)	(12 827 \$)	( 230 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	746 \$	2 695 \$	454 \$
Transferts	8 000 \$	12 654 \$	652 \$	0 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	8 000 \$	13 400 \$	3 347 \$	454 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	6 754 \$	21 376 \$	3 058 \$	454 \$
Non-Électorales	1 866 \$	4 850 \$	519 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	8 620 \$	26 227 \$	3 577 \$	454 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>( 620 \$)</b>	<b>(12 827 \$)</b>	<b>( 230 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>36 839 \$</b>	<b>36 839 \$</b>	<b>36 839 \$</b>	<b>36 839 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	8 245 \$	0 \$	0 \$
Parti	3 377 \$	2 091 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>3 377 \$</b>	<b>10 336 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>SAINT-NORBERT</b>	<b>Gaudreau, Dave NPD</b>	<b>Laurendeau, Marcel Lib.</b>	<b>Velthuys, Karen PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	25 \$	57 \$	2 343 \$
Passif	11 474 \$	4 700 \$	453 \$
Surplus (déficit)	(11 450 \$)	(4 643 \$)	1 891 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	60 \$	435 \$	10 745 \$
Transferts	12 915 \$	31 387 \$	38 864 \$
Autres	3 389 \$	145 \$	40 \$
Total	16 364 \$	31 967 \$	49 649 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	25 960 \$	31 743 \$	32 439 \$
Non-Électorales	1 854 \$	4 867 \$	15 319 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	27 814 \$	36 610 \$	47 758 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(11 450 \$)</b>	<b>(4 643 \$)</b>	<b>1 891 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>38 572 \$</b>	<b>38 572 \$</b>	<b>38 572 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	9 904 \$	4 032 \$	0 \$
Parti	3 076 \$	11 780 \$	14 148 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>12 980 \$</b>	<b>15 812 \$</b>	<b>14 148 \$</b>

<b>ST. PAUL</b>	<b>Grollé, Ludolf R. Lib.</b>	<b>Ryan, Cynthia NPD</b>	<b>Schuler, Ron PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	0 \$	2 161 \$	319 \$
Passif	0 \$	133 \$	14 282 \$
Surplus (déficit)	0 \$	2 028 \$	(13 963 \$)
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	0 \$	15 776 \$
Transferts	463 \$	21 042 \$	5 743 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	463 \$	21 042 \$	21 519 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	463 \$	18 457 \$	31 993 \$
Non-Électorales	0 \$	558 \$	3 489 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	463 \$	19 014 \$	35 483 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 028 \$</b>	<b>(13 963 \$)</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>45 140 \$</b>	<b>45 140 \$</b>	<b>45 140 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	10 532 \$
Parti	0 \$	9 228 \$	5 067 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 228 \$</b>	<b>15 598 \$</b>

<b>SAINT-VITAL</b>	<b>Allan, Nancy NPD</b>	<b>Brown, Mike PC</b>	<b>Wolbert, Harry Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	725 \$	922 \$	499 \$
Passif	2 936 \$	1 781 \$	742 \$
Surplus (déficit)	(2 211 \$)	( 859 \$)	( 243 \$)
<b>Revenus</b>			
Contributions	390 \$	4 699 \$	200 \$
Transferts	21 590 \$	26 608 \$	1 818 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	21 980 \$	31 307 \$	2 018 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	20 791 \$	25 084 \$	902 \$
Non-Électorales	3 400 \$	7 082 \$	1 358 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	24 192 \$	32 166 \$	2 260 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(2 211 \$)</b>	<b>( 859 \$)</b>	<b>( 243 \$)</b>
<b>Dépenses</b>	<b>39 083 \$</b>	<b>39 083 \$</b>	<b>39 083 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	10 201 \$	12 542 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>10 201 \$</b>	<b>12 542 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>STEINBACH</b>	<b>Fehler, Lee Lib.</b>	<b>Goertzen, Kelvin PC</b>	<b>Gutierrez, Dally NPD</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	183 \$	0 \$	179 \$
Passif	0 \$	13 964 \$	0 \$
Surplus (déficit)	183 \$	(13 964 \$)	179 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	400 \$	28 130 \$	0 \$
Transferts	766 \$	200 \$	891 \$
Autres	5 \$	6 \$	0 \$
Total	1 171 \$	28 336 \$	891 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	988 \$	28 698 \$	0 \$
Non-Électorales	0 \$	13 601 \$	712 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	988 \$	42 299 \$	712 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>183 \$</b>	<b>(13 964 \$)</b>	<b>179 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
	<b>36 320 \$</b>	<b>36 320 \$</b>	<b>36 320 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	1 314 \$	0 \$
Parti	0 \$	13 835 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>15 149 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>SWAN RIVER</b>	<b>Cook, Reynold Lib.</b>	<b>Kostyshyn, Ron NPD</b>	<b>Powell, Dave PC</b>	<b>Wowchuk, Rosann* NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	37 \$	458 \$	1 368 \$
Passif	0 \$	26 379 \$	2 310 \$	73 \$
Surplus (déficit)	0 \$	(26 341 \$)	(1 852 \$)	1 295 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	0 \$	366 \$	7 575 \$	0 \$
Transferts	285 \$	12 221 \$	16 430 \$	2 000 \$
Autres	0 \$	1 \$	0 \$	0 \$
Total	285 \$	12 588 \$	24 005 \$	2 000 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	285 \$	34 323 \$	21 167 \$	0 \$
Non-Électorales	0 \$	4 606 \$	4 690 \$	705 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	285 \$	38 929 \$	25 857 \$	705 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(26 341 \$)</b>	<b>(1 852 \$)</b>	<b>1 295 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>36 093 \$</b>	<b>36 093 \$</b>	<b>36 093 \$</b>	<b>36 093 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	16 541 \$	0 \$	0 \$
Parti	0 \$	0 \$	10 584 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>16 541 \$</b>	<b>10 584 \$</b>	<b>0 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection

<b>THE MAPLES</b>	<b>Redekopp, John PVM</b>	<b>Saran, Mohinder NPD</b>	<b>Sarinas, Pablito Lib.</b>	<b>Tomas, Jose Dakila C. PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	153 \$	0 \$	3 466 \$	10 \$
Passif	0 \$	14 935 \$	12 489 \$	276 \$
Surplus (déficit)	153 \$	(14 935 \$)	(9 023 \$)	(266 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	300 \$	365 \$	5 000 \$	11 357 \$
Transferts	152 \$	11 263 \$	8 340 \$	22 225 \$
Autres	0 \$	0 \$	2 250 \$	2 240 \$
Total	452 \$	11 628 \$	15 590 \$	35 822 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	300 \$	23 617 \$	23 554 \$	24 247 \$
Non-Électorales	0 \$	2 945 \$	1 060 \$	11 841 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	300 \$	26 562 \$	24 614 \$	36 088 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>153 \$</b>	<b>(14 935 \$)</b>	<b>(9 023 \$)</b>	<b>(266 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>38 673 \$</b>	<b>38 673 \$</b>	<b>38 673 \$</b>	<b>38 673 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	11 626 \$	7 995 \$	0 \$
Parti	0 \$	0 \$	3 782 \$	11 719 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>11 626 \$</b>	<b>11 777 \$</b>	<b>11 719 \$</b>

<b>LE PAS</b>	<b>McDonald, Alfred PC</b>	<b>Tessema, Girma Lib.</b>	<b>Tucker, Debbie* Lib.</b>	<b>Whitehead, Frank NPD</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	0 \$	0 \$	5 \$
Passif	0 \$	0 \$	0 \$	14 177 \$
Surplus (déficit)	0 \$	0 \$	0 \$	(14 172 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	1 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Transferts	3 900 \$	0 \$	500 \$	10 766 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	5 700 \$	0 \$	500 \$	10 766 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	5 563 \$	0 \$	0 \$	20 684 \$
Non-Électorales	27 \$	0 \$	500 \$	978 \$
Transferts	110 \$	0 \$	0 \$	3 276 \$
Total	5 700 \$	0 \$	500 \$	24 938 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(14 172 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>37 794 \$</b>	<b>37 794 \$</b>	<b>37 794 \$</b>	<b>37 794 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	9 891 \$
Parti	2 547 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>2 547 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 891 \$</b>

\* S'est désisté avant le jour de l'élection



<b>THOMPSON</b>	<b>Ashton, Steve NPD</b>	<b>Campbell, Anita PC</b>	<b>Dillen, Ken Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	1 467 \$	182 \$	0 \$
Passif	3 355 \$	1 943 \$	0 \$
Surplus (déficit)	(1 888 \$)	(1 760 \$)	0 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	0 \$	7 290 \$	0 \$
Transferts	10 907 \$	8 398 \$	463 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$
Total	10 907 \$	15 688 \$	463 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	11 697 \$	16 810 \$	463 \$
Non-Électorales	1 099 \$	639 \$	0 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	12 796 \$	17 448 \$	463 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(1 888 \$)</b>	<b>(1 760 \$)</b>	<b>0 \$</b>
<b>Dépenses</b>	<b>29 244 \$</b>	<b>29 244 \$</b>	<b>29 244 \$</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	797 \$	1 122 \$	0 \$
Parti	5 008 \$	7 099 \$	0 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>5 805 \$</b>	<b>8 221 \$</b>	<b>0 \$</b>

<b>TRANSCONA</b>	<b>McLeod-Jashyn, Faye Lib.</b>	<b>Reid, Daryl NPD</b>	<b>Stapon, Craig PC</b>
<b>Actif et passif</b>			
Actif	1 751 \$	5 \$	3 875 \$
Passif	0 \$	4 195 \$	3 849 \$
Surplus (déficit)	1 751 \$	(4 190 \$)	26 \$
<b>Revenus</b>			
Contributions	967 \$	29 \$	5 160 \$
Transferts	4 058 \$	15 830 \$	14 052 \$
Autres	4 525 \$	0 \$	5 975 \$
Total	9 550 \$	15 859 \$	25 187 \$
<b>Dépenses</b>			
Électorales	4 712 \$	18 912 \$	18 100 \$
Non-Électorales	3 087 \$	1 137 \$	7 062 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$
Total	7 799 \$	20 049 \$	25 161 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>1 751 \$</b>	<b>(4 190 \$)</b>	<b>26 \$</b>
<b>42 458 \$</b>	<b>42 458 \$</b>	<b>42 458 \$</b>	<b>\$42,458</b>
<b>Remboursements</b>			
Candidate	0 \$	2 756 \$	0 \$
Parti	0 \$	6 685 \$	9 050 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 441 \$</b>	<b>9 050 \$</b>

<b>TUXEDO</b>	<b>Al-Zargani, Dashi NPD</b>	<b>Benham, Donald H.J. PVM</b>	<b>Minuk, Linda M. Lib.</b>	<b>Stefanson, Heather PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	199 \$	0 \$	17 310 \$	8 362 \$
Passif	246 \$	0 \$	10 483 \$	6 838 \$
Surplus (déficit)	(47 \$)	0 \$	6 827 \$	1 524 \$
<b>Revenus</b>				
Contributions	300 \$	146 \$	18 454 \$	17 727 \$
Transferts	1 268 \$	52 \$	10 006 \$	66 621 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	1 063 \$
Total	1 568 \$	198 \$	28 460 \$	85 410 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	1 310 \$	198 \$	19 553 \$	27 442 \$
Non-Électorales	306 \$	0 \$	2 080 \$	14 903 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	41 540 \$
Total	1 615 \$	198 \$	21 634 \$	83 886 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(47 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>6 827 \$</b>	<b>1 524 \$</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>41 498 \$</b>	<b>41 498 \$</b>	<b>41 498 \$</b>	<b>41 498 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Parti	655 \$	0 \$	9 777 \$	13 721 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>655 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 777 \$</b>	<b>13 721 \$</b>

<b>TYNDALL PARK</b>	<b>Aglugub, Cris PC</b>	<b>Koshelanyk, Dean PVM</b>	<b>Marcelino, Ted NPD</b>	<b>Sevillano, Roldan C. Lib.</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	1 254 \$	1 \$	469 \$	246 \$
Passif	11 051 \$	0 \$	14 786 \$	15 635 \$
Surplus (déficit)	(9 797 \$)	1 \$	(14 317 \$)	(15 390 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	1 614 \$	1 332 \$	0 \$	8 359 \$
Transferts	10 000 \$	30 \$	14 396 \$	10 318 \$
Autres	0 \$	0 \$	0 \$	4 915 \$
Total	11 614 \$	1 362 \$	14 396 \$	23 591 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	20 016 \$	1 361 \$	26 759 \$	31 263 \$
Non-Électorales	1 394 \$	0 \$	1 955 \$	7 718 \$
Transferts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	21 411 \$	1 361 \$	28 713 \$	38 981 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(9 797 \$)</b>	<b>1 \$</b>	<b>(14 317 \$)</b>	<b>(15 390 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>31 454 \$</b>	<b>31 454 \$</b>	<b>31 454 \$</b>	<b>31 454 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	8 421 \$	0 \$	12 593 \$	7 846 \$
Parti	1 450 \$	0 \$	787 \$	7 786 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>9 871 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 379 \$</b>	<b>15 632 \$</b>

<b>WOLSELEY</b>	<b>Altemeyer, Rob NPD</b>	<b>Beddome, James PVM</b>	<b>Stewart, Eric V.T. Lib.</b>	<b>Turka, Harpreet PC</b>
<b>Actif et passif</b>				
Actif	0 \$	1 254 \$	3 333 \$	103 \$
Passif	3 423 \$	0 \$	2 037 \$	2 801 \$
Surplus (déficit)	(3 423 \$)	1 254 \$	1 296 \$	(2 698 \$)
<b>Revenus</b>				
Contributions	390 \$	1 535 \$	119 \$	6 756 \$
Transferts	27 983 \$	5 354 \$	8 336 \$	0 \$
Autres	0 \$	0 \$	429 \$	0 \$
Total	28 373 \$	6 889 \$	8 885 \$	6 756 \$
<b>Dépenses</b>				
Électorales	21 048 \$	5 635 \$	5 480 \$	8 751 \$
Non-Électorales	1 248 \$	0 \$	2 109 \$	703 \$
Transferts	9 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	31 796 \$	5 635 \$	7 588 \$	9 454 \$
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(3 423 \$)</b>	<b>1 254 \$</b>	<b>1 296 \$</b>	<b>(2 698 \$)</b>
<b>Dépenses</b>				
	<b>35 449 \$</b>	<b>35 449 \$</b>	<b>35 449 \$</b>	<b>35 449 \$</b>
<b>Remboursements</b>				
Candidate	2 224 \$	0 \$	0 \$	2 043 \$
Parti	8 105 \$	2 602 \$	0 \$	2 332 \$
<b>Total des remboursements</b>	<b>10 329 \$</b>	<b>2 602 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>4 375 \$</b>



